

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS

2025

EDITO

L'année 2025 marque une étape majeure pour notre syndicat et l'ensemble de ses collectivités adhérentes. Grâce à une mobilisation collective forte autour du plan déchèteries 2025, nous avons atteint un résultat particulièrement encourageant : une réduction de 20 % des déchets non recyclables issus des déchèteries. Cette dynamique témoigne de l'engagement concret de nos territoires en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

Le syndicat a également renforcé son accompagnement auprès de ses adhérents par le développement de nouvelles prestations, avec notamment la mise à disposition d'un conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses et le déploiement d'agents valoristes en déchèterie. Ces actions contribuent à améliorer la sécurité, la qualité du tri et la valorisation des flux.

L'année 2025 constitue aussi un tournant important puisque les objectifs de réduction de l'enfouissement fixés par l'État ont été dépassés. Le déploiement soutenu des filières REP en déchèterie a permis d'accroître significativement la valorisation des déchets.

Enfin, les caractérisations des ordures ménagères et des encombrants réalisées cette année ont permis d'identifier de nouvelles marges de progression pour notre territoire.

Face aux défis environnementaux et économiques qui s'intensifient, poursuivons ensemble et amplifions cette dynamique collective afin de capter davantage de matières, développer le recyclage et faire de nos déchets une ressource au service de la transition écologique de nos territoires.

SOMMAIRE

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE	P.01
Les orientations et objectifs	P.02 - 03
Le territoire	P.04
La population	P.05
La politique déchets	P.06
Les instances décisionnelles	P.07
Les faits marquants	P.08
Tonnages pris en charge	P.09
Données	P.10
PARTIE 1 : Les caractérisations	P.11 - 12
PARTIE 2 : Prévention et communication	P.13
Les biodéchets	P.14
L'économie circulaire	P.15
Communication	P.16
Animation - Sensibilisation	P.17
PARTIE 3 : L'accompagnement des adhérents du SYPP	P.18
Actions de soutien pour renforcer la valorisation des déchets	P.19 - 20
Comités techniques	P.21
PARTIE 4 : Traitement des déchets	P.22
Réduction de l'enfouissement et taux de recyclage	P.23 - 24
Valorisation des déchets synthèse	P.25 - 26
Zoom sur la valorisation des emballages et papiers (hors déchèteries)	P.27 - 28
Zoom sur la valorisation des déchets ultimes	P.29
Syproval	P.30
Zoom sur la valorisation des déchets triés de déchèterie	P.31
Zoom sur la valorisation des autres déchets traités par le SYPP	P.32 - 33
Mesures engagées en 2025 en faveur de l'homme et de l'environnement	P.34 - 35
PARTIE 5 : Eléments financiers	P.36 - 39

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière d'actions de **prévention**, de **réduction**, de **valorisation** et de **traitement des déchets ménagers et assimilés** sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

Il intervient en pré et post-collecte, prenant en charge les déchets collectés par les collectivités.

Fort de son expertise en matière de traitement, il soutient ses adhérents en vue d'atteindre les objectifs de valorisation.

Le SYPP a été créé en 2004, et réunit des communes ayant décidé de se rassembler pour s'occuper ensemble de la valorisation et du traitement des déchets de leurs habitants. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique.

La vocation initiale du SYPP s'est élargie ces dernières années au cadre plus vaste du développement durable. Si la valorisation et le traitement restent ses missions principales, le Syndicat se mobilise activement pour la prévention et la réduction des déchets à la source, le développement d'une économie circulaire et le réemploi local.

MISSIONS ET COMPÉTENCES

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés

- PLPDMA à l'échelle du syndicat
- Toutes actions d'information et de communication visant à consommer autrement, ne pas produire et gérer in situ les déchets ;
- Passation avec les entreprises, de tous actes relatifs à la mission de service public afférents à la thématique.
- Partenariats avec des acteurs du réemploi

Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés

- Toutes opérations ayant pour objet cette thématique ;
- Toutes questions relatives aux opérations de stockage et de valorisation énergétique ;
- La réalisation et la gestion d'équipements ;
- Opérations de transport, de tri ou de stockage ;
- Etudes et suivi de toutes questions relatives à cette thématique ;
- Maîtrise d'ouvrage des équipements relatifs à cette thématique ;
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public ;
- Surveillance des centres de valorisation, tri et traitement dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du Syndicat dans un but de protection du milieu naturel.
- Portage du Contrat CITEO et accompagnement des EPCI dans les réponses aux AAP

Accompagnement et représentation

- Organisation des services d'études, administratifs, juridiques et techniques ;
- Représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient une représentation ou une consultation.
- Soutien technique aux adhérents

LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les orientations stratégiques du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) couvrent une période 2021-2026, et constituent la feuille de route de l'action du Syndicat. Elle s'articule autour de quatre axes forts :



1. Gestion intégrée des biodéchets, résorption du gaspillage alimentaire
2. Economie circulaire, recyclage et valorisation matière
3. Eco-exemplarité, communication active et engageante, consommation responsable
4. Accompagnement aux collectivités

Son élaboration, intégrant une consultation élargie de tous les acteurs, a permis de mettre en exergue plusieurs éléments à prendre en compte dans l'atteinte d'objectifs concrets et réalisables.

Afin de stabiliser la production de déchets par habitant et par an, l'objectif du SYPP est de garantir a minima le maintien de la performance actuelle, voire d'atteindre la performance régionale, afin de **réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2015**.



N'étant pas compétent en matière de collecte, le SYPP intervient sur les champs de la prévention, de la réduction, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses structures adhérentes qui conservent, elles, la compétence collecte.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés, le concours et l'engagement des EPCI est primordial.



LES OBJECTIFS QUANTIFIÉS ISSUS DU PLPDMA

A partir des différents objectifs réglementaires, il est nécessaire d'identifier où se situe le SYPP, afin d'être en mesure de prévoir les actions à mettre en place pour les atteindre.



Mobiliser et engager les différents acteurs (usagers, élus, professionnels) dans la prévention des déchets (*réduction à la source*)

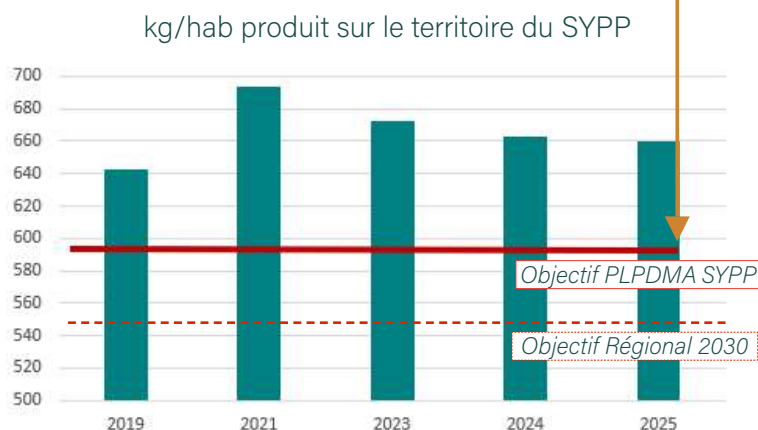


Développer un programme poussé de prévention des déchets à fort impact (*ordures ménagères, déchets non recyclables des déchèteries, végétaux, gravats*)



Agir sur le gaspillage alimentaire

Objectif 2025 par rapport à 2019 : **-53 kg/an/hab**



OBJECTIFS DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS À L'HORIZON 2025



01/ **- 53 kg** par habitant et par an des déchets ménagers d'ici 2025

02/ Taux de valorisation matière pour les déchets non dangereux non inertes : **65 %**

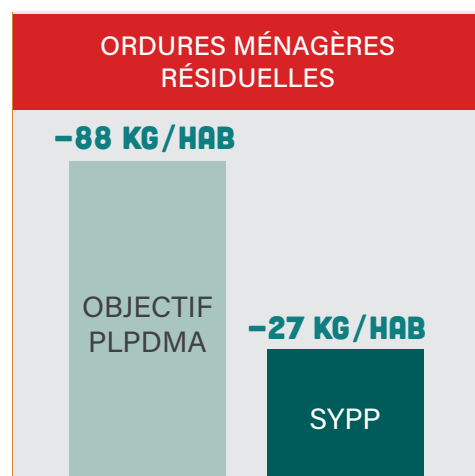
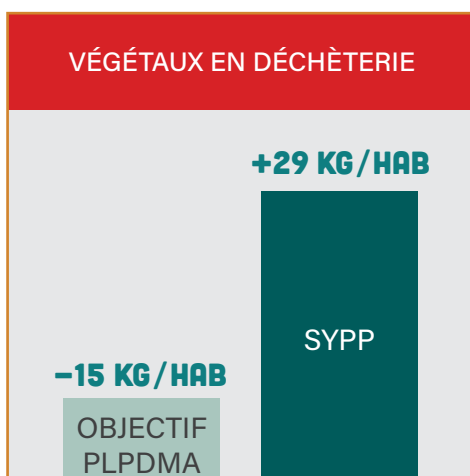
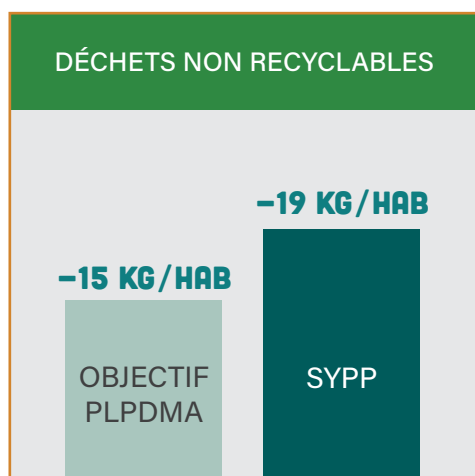
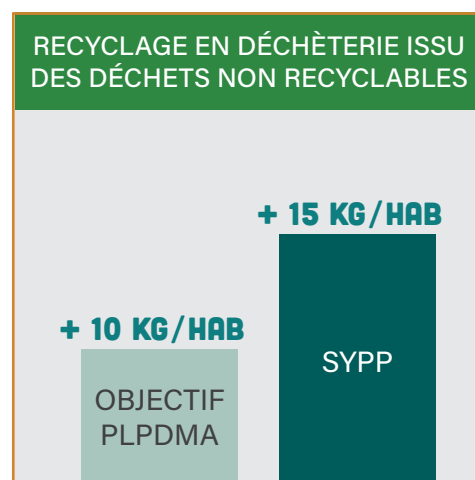
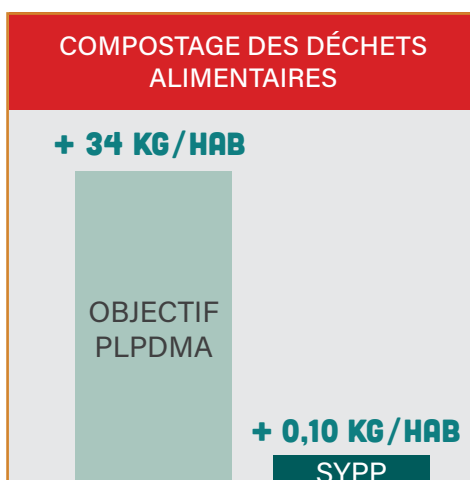
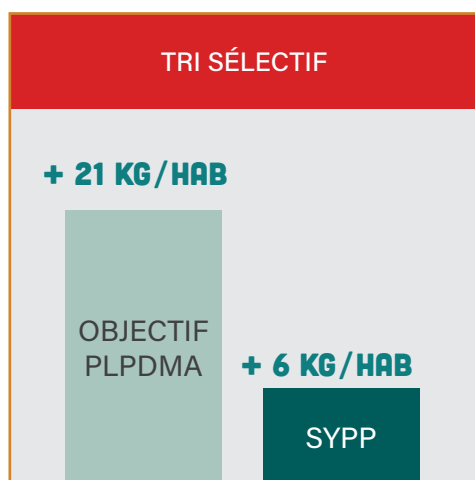
Les résultats enregistrés en 2025 montrent une progression contrastée :



01/ La production de déchets ménagers a augmenté de **+ 4 kg** par habitant et par an.

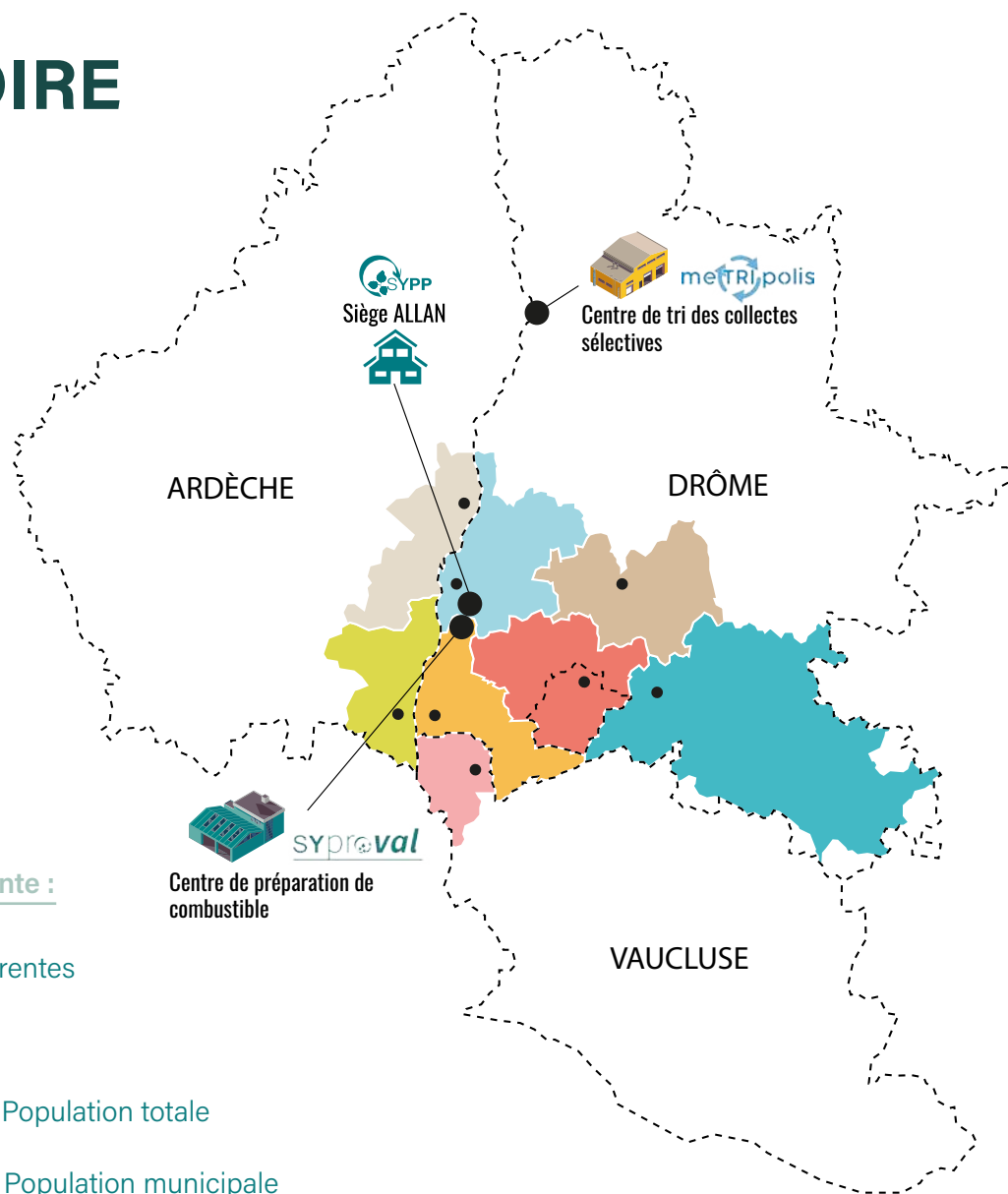
02/ Le taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes atteint **55 %**

Les évolutions par flux sont les suivantes :



LE TERRITOIRE

-  CC Ardèche Rhône Coiron
-  CA Montélimar Agglomération
-  CC Dieulefit Bourdeaux
-  CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche
-  CC Drôme Sud Provence
-  CC Enclave des Papes Pays de Grignan
-  CC Baronnie en Drôme Provençale
-  CC Rhône Lez Provence
-  Siège



En 2025, le SYPP représente :

-  8 collectivités adhérentes
-  177 communes
-  237 122 habitants - Population totale
-  231 453 habitants - Population municipale

Les collectivités

Ont la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés ;
Choissent la méthode de collecte (implantation des points de collecte, programmation des ramassages) ;
Décident la fiscalité appliquée.



Le SYPP

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés ;
Valorisation et traitement des déchets ;
Accompagnement et représentation des membres du territoire.



LA POPULATION

Dans le présent rapport, les données sont fondées sur la population totale, conformément aux dispositions statutaires du SYPP. Afin de garantir une cohérence et une comparabilité des indicateurs avec ceux utilisés par les EPCI adhérents, la population municipale est également mentionnée. Cette double référence permet d'assurer une lecture homogène des données territoriales.

POPULATION TOTALE : 237 122 HABITANTS - POPULATION MUNICIPALE : 231 453 HABITANTS

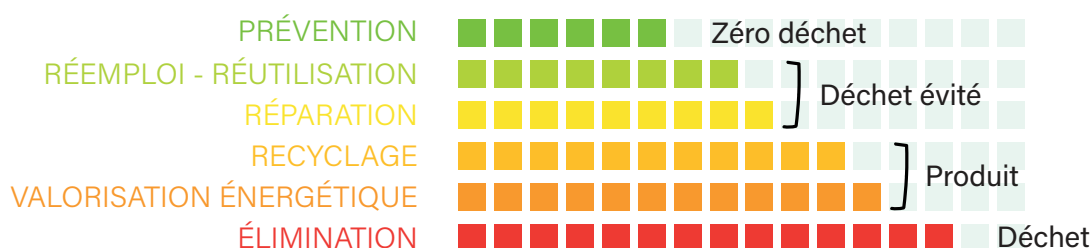
			
	27 communes	15 communes	67 communes
Population totale	70 557 habitants	23 598 habitants	21 221 habitants
Population municipale	68 764 habitants	23 067 habitants	20 753 habitants

			
	21 communes	9 communes	14 communes
Population totale	9 899 habitants	19 584 habitants	44 267 habitants
Population municipale	9 594 habitants	19 145 habitants	43 119 habitants

		
	19 communes	5 communes
Population totale	23 243 habitants	24 753 habitants
Population municipale	22 626 habitants	24 385 habitants



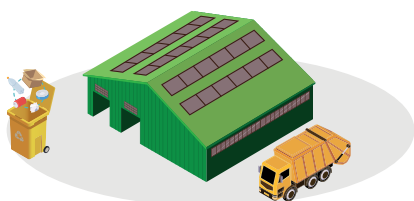
Les **économies financières** liées au traitement du déchet.



LES INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE

Découvrez les différents sites et unités intervenant dans la valorisation et le traitement des déchets sur le territoire

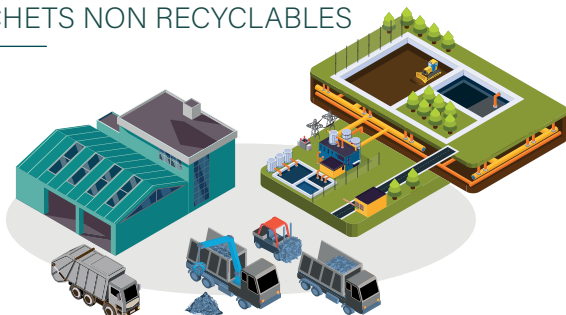
QUAI DE TRANSFERT MONTÉLIMAR



METRIPOLIS CENTRE DE TRI



SYPROVAL ORDURES MÉNAGÈRES ET
DÉCHETS NON RECYCLABLES



BAS DE QUAÏ 24 DÉCHÈTERIES



LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Comité Syndical

Le SYPP est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres.

Il a pour mission de définir la politique du Syndicat.

La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population.

Montélimar Agglomération	6 sièges
Drôme Sud Provence	5 sièges
Enclave des Papes Pays de Grignan	3 sièges
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	3 sièges
Ardèche Rhône Coiron	3 sièges
Baronnies en Drôme Provençale	3 sièges
Rhône Lez Provence	3 sièges
Dieulefit - Bourdeaux	2 sièges

Le Bureau Syndical

Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau, organe exécutif du Syndicat. Il est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le Comité Syndical. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.

La configuration du Bureau, souhaitée par Alain GALLU, Président du SYPP, de 2020 à 2026 permet une représentativité de chacun des EPCI du territoire.

Alain GALLU



Président

Yves COURBIS



1er vice-président
Grands projets

Roland RIEU



2e vice-président
Valorisation matière

Pierre-André VALAYER



3e vice-président
Valorisation organique

Gaël LEOPOLD



4e vice-président
Prévention et réduction

Olivier SALIN



5e vice-président
Valorisation énergétique et traitement

Hélène MOULY



6e vice-présidente
Réemploi et déchèteries

Paul SAVATIER



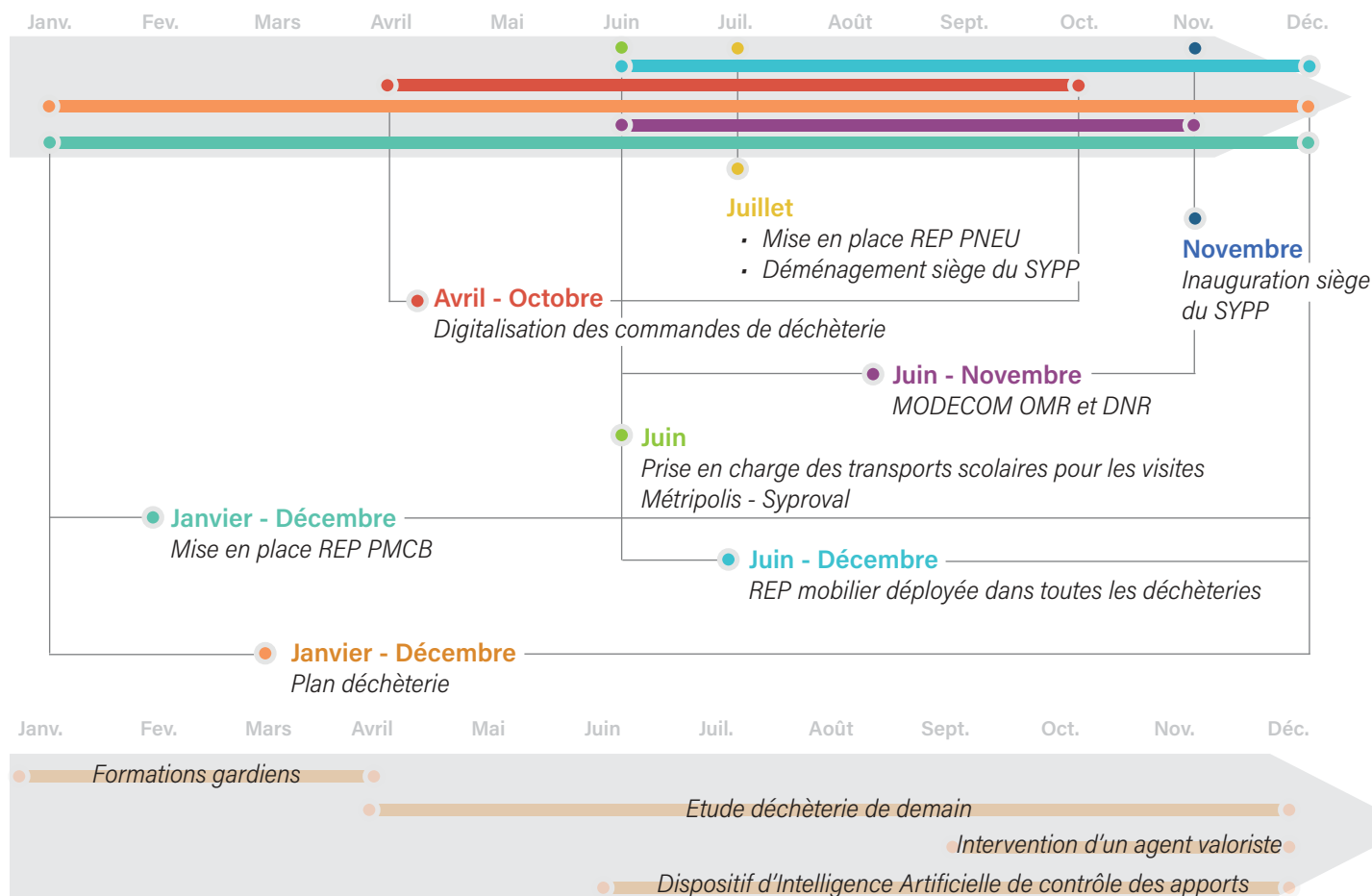
7e vice-président
Filières de recyclage et revente des matières recyclées

Anthony ZILIO



8e vice-président

LES FAITS MARQUANTS



POUR ALLER PLUS LOIN

● ZOOM SUR LA REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)

Depuis le 1er janvier 2023 particulier ou artisan professionnel s'acquitte d'une écocontribution à l'achat des matériaux de construction et du bâtiment. Cette écocontribution permet désormais de financer la prise en charge des déchets de chantier et de construction des particuliers et des professionnels.

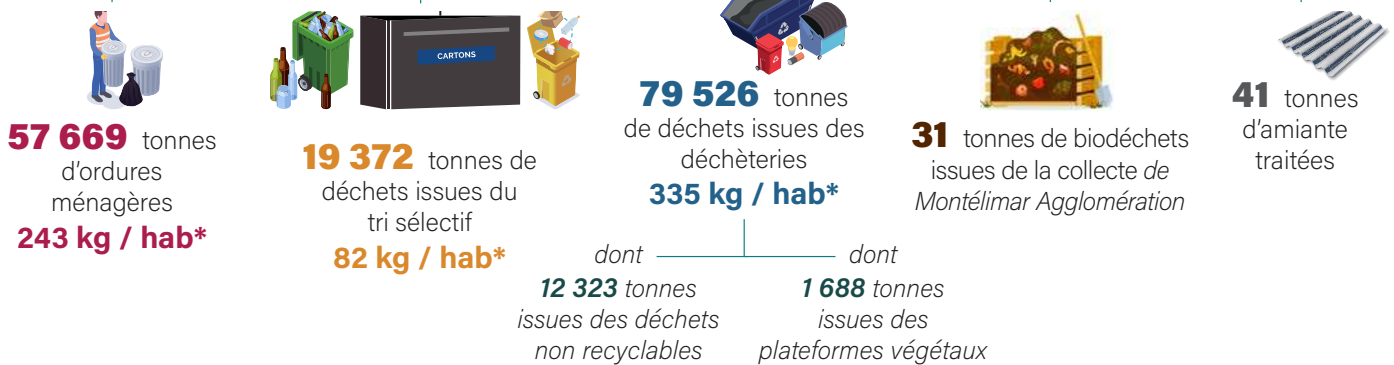
Une partie des déchèteries du SYPP a renforcé son offre de recyclage en 2025.

Les protagonistes de la filière ont obtenu un moratoire du gouvernement qui se traduira par une refonte et une probable exclusion des certains matériaux de la REP (bois, plâtres).

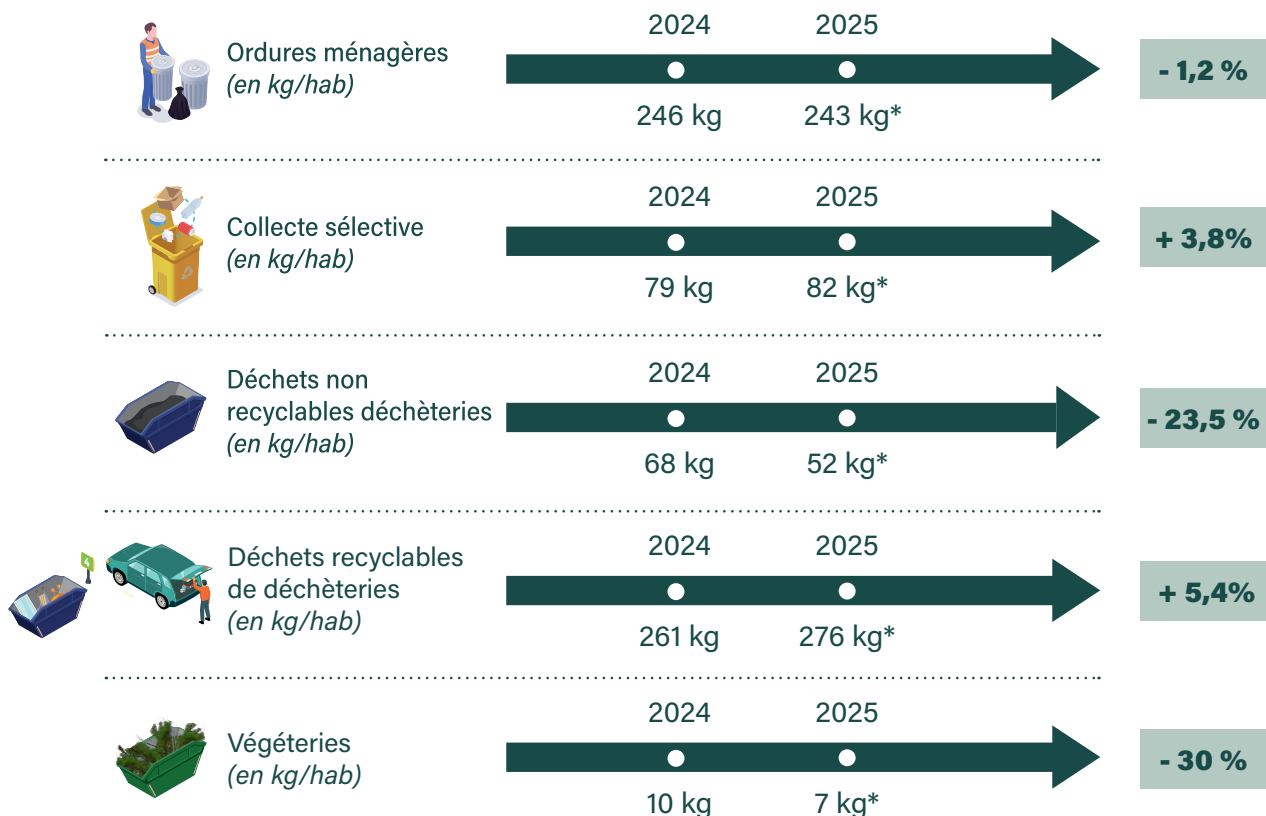
TONNAGES PRIS EN CHARGE

En 2025, le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) prend en charge les déchets ménagers et assimilés de 237 122 habitants (population totale) répartis sur 177 communes du sud Drôme Ardèche et nord Vaucluse.

156 639 tonnes traitées
par le SYPP soit **660 kg par habitant***



UNE ÉVOLUTION FAVORABLE DE TOUS LES TONNAGES DE 2024 à 2025*



* calculé sur la base de la population totale

Données sociales

**11 AGENTS****64%**
FEMMES**36%**
HOMMES

Données financières

DÉPENSES

Fonctionnement	121€ / hab
Investissement	21€ / hab
Excédent de l'exercice	17€ / hab

Les instances en 2025

**1** Conférence des Présidents**4** Comités syndicaux**10** Bureaux syndicauxNombre d'élus
28

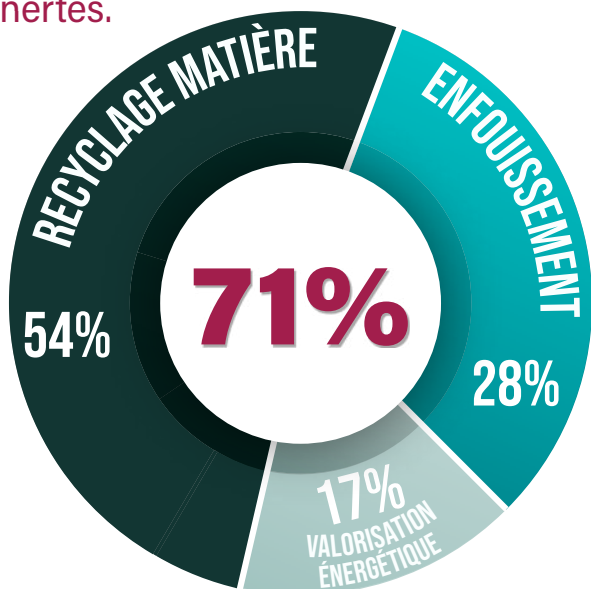
Données techniques

**660 KG / hab***

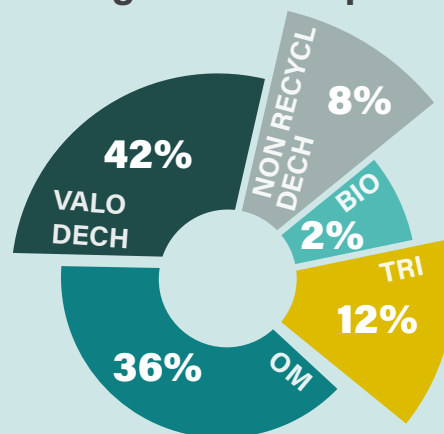
Taux de valorisation

Objectif de la Loi Transition Écologique pour la croissance verte de 2015 et SRADDET :

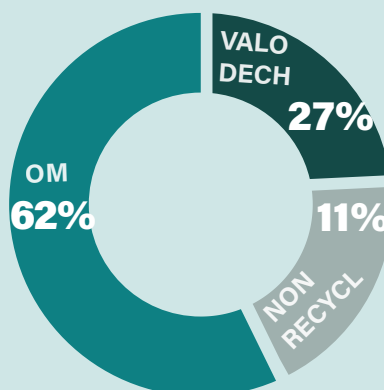
65% de valorisation matière sur les déchets ménagers d'ici 2025 hors inertes.



Tonnages à traiter par flux



Coût aidé HT du traitement**



** Il manque le tri sélectif car il est excédentaire financièrement

* calculé sur la base de la population totale

The background image shows a worker in a white hard hat and a high-visibility orange vest with the 'SYPP Syndicat de la Vallée de la Plaine' logo, standing in a large industrial facility filled with piles of waste. The scene is dimly lit, with overhead lights visible. The worker is looking down at the waste, which includes various types of paper and plastic. In the background, there are large metal structures and a 'RADREC' container.

PARTIE 1

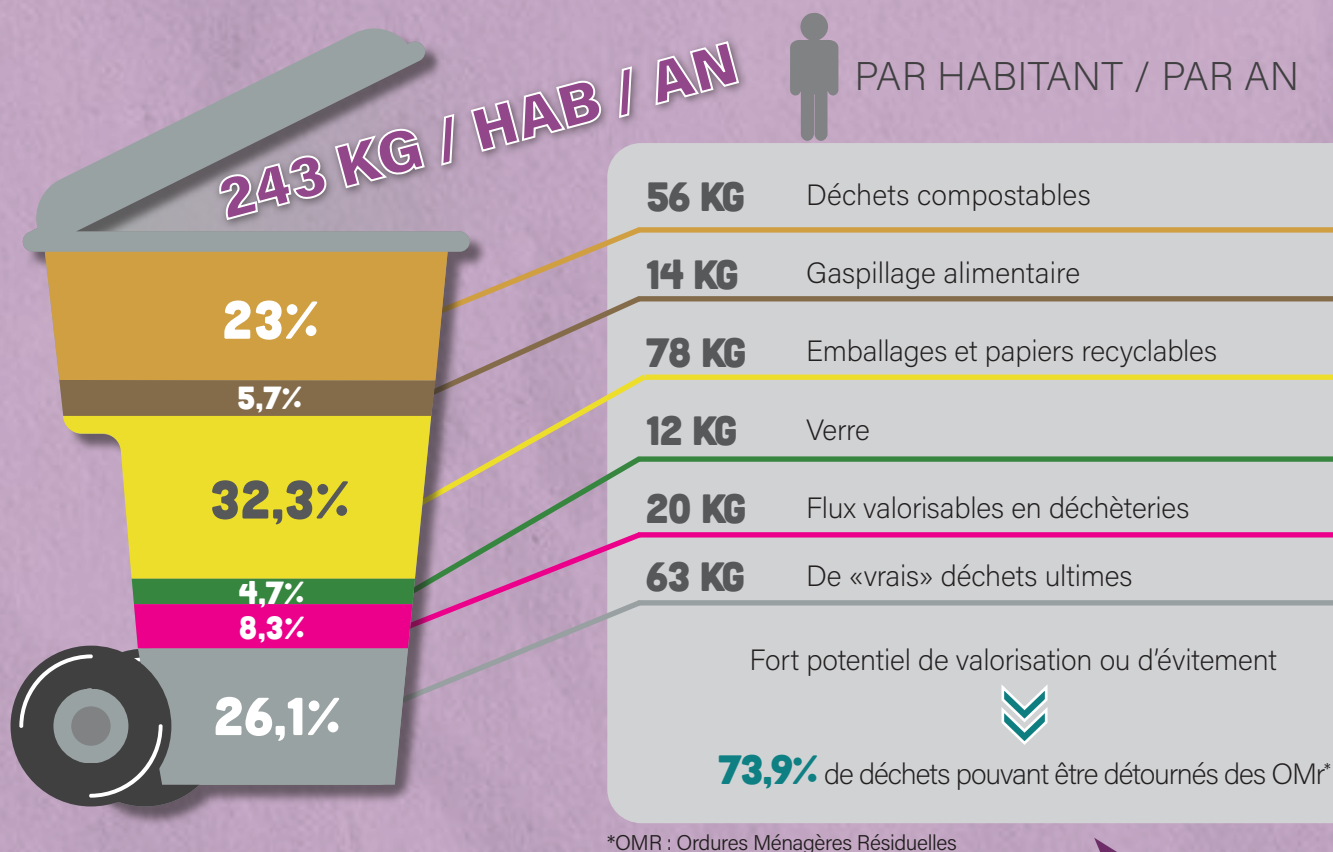
LES CARACTÉRISATIONS

La caractérisation des déchets est une analyse approfondie permettant d'identifier la nature et les quantités de déchets produits sur un territoire, en étudiant leur composition (plastiques, métaux, matières organiques, papiers, etc.) ainsi que leur répartition par catégorie.

Cette étude suit un protocole rigoureux : les échantillons sont triés manuellement ou mécaniquement pour séparer les différents matériaux, puis chaque fraction est pesée et analysée afin de déterminer sa part dans le flux total.

L'objectif principal de cette démarche est d'optimiser la gestion des déchets en fournissant une vision précise de leur composition, ce qui permet d'adapter les solutions de collecte, de traitement, de recyclage ou de valorisation pour une gestion plus efficace et durable.

CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

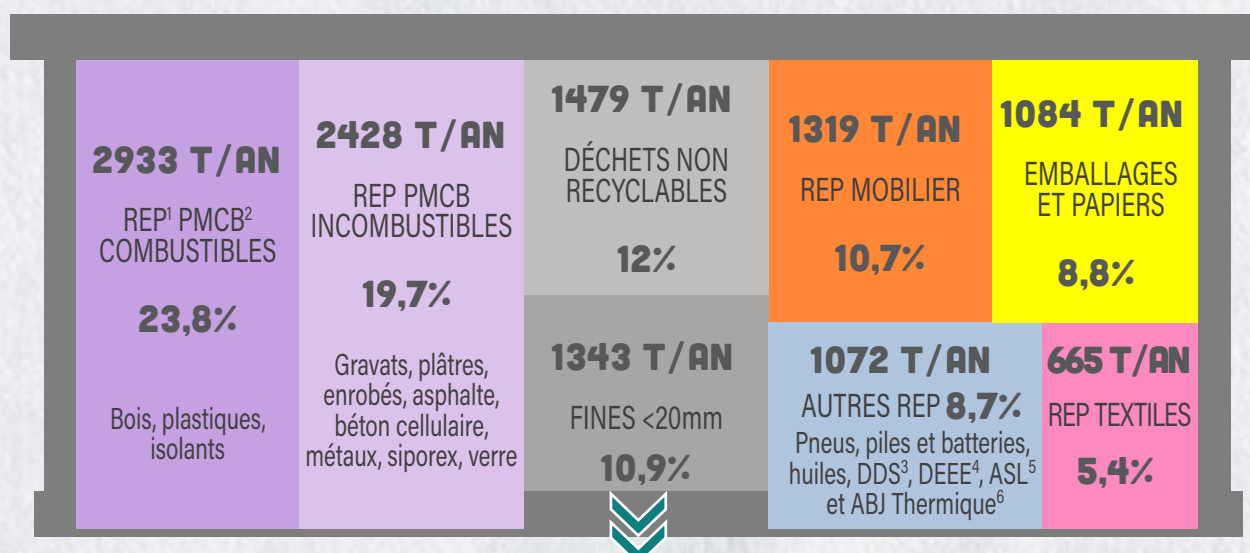


*OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

POTENTIEL D'ÉCONOMIES DES COÛTS DE TRAITEMENT : 4, 97 M€

si tous les déchets avaient été collectés dans la bonne filière

CARACTÉRISATION DES DÉCHETS NON RECYCLABLES DES DÉCHÈTERIES



22,9% SOIT 12,0 KG/HAB*
de « vrais » déchets ultimes

POTENTIEL D'ÉCONOMIES avec l'hypothèse que 50% PMCB reste dans la benne DNR (filère non mature) comme les textiles : **683 000 €**, auxquels s'ajoutent des économies de coûts de transport et des recettes supplémentaires

* calculé sur la base de la population totale

¹ REP : Responsabilité Élargie du Producteur

² PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

³ DDS : Déchets diffus spécifiques

⁴ DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

⁵ ASL : Articles de Sport et de Loisirs

⁶ ABJ Thermique : Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques

PARTIE 2

PRÉVENTION ET COMMUNICATION

La prévention consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. Elle s'applique aux différents stades du cycle de vie du produit : conception, production, distribution, consommation.

Plusieurs enjeux guident la prévention des déchets, parmi lesquels :

- Une économie de matières premières épuisables ;
- La limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- Les économies financières liées au traitement du déchet.

TROMMEL

Séparer
par taille

BROYEUR

Homogénéiser
la taille

MÉTAUX

CALENDRIER DE PRODIGES

IDENTIFICATION

RESET DU SYSTEME

ZONE DE CLASSEMENT

ETALONNAGE

LES BIODÉCHETS

Les biodéchets représentent encore **un tiers du contenu de la poubelle grise** (ordures ménagères) des Français. Ce gisement non négligeable doit être détourné en vue d'une **économie circulaire de la matière organique**.

Le compostage (partagé ou individuel) est une solution de proximité adaptée à l'ensemble des typologies du territoire et à la grande majorité des usagers.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

- 1. Développer le compostage partagé et individuel
- 2. Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 3. Développer les collectes des biodéchets
- 4. Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- 1 réseau actif de guides composteurs ;
- 29 guides composteurs formés ;
- 238 Placettes de compostage partagé avec petits équipements et signalétique ;
- 1 groupe de travail sur les biodéchets ;
- Proposition d'une solution supplémentaire pour la gestion domestique des biodéchets : le lombricompostage.
- 6 maîtres composteurs formés

Placettes de compostage partagé

Financement de la signalétique pour les placettes.



Les efforts de déploiement des sites de compostage partagé par les adhérents ne se traduisent pas par une baisse significative des biodéchets dans les OM.

Nombre de placettes de compostage partagé installées par les EPCI de 2021 à 2025

EPCI	NOMBRE PLACETTES
AGGLO	60
ARC	6
BDP	56
DB	40
DRAGA	14
DSP	14
EPPG	41
RLP	7

Collecte séparée des biodéchets de Montélimar Agglomération

Traitement par compostage à VALOMSY à Portes-Lès-Valence



04 animations scolaires sur le thème du gaspillage alimentaire

- Identification des causes de gaspillage
- Propositions de solutions pour éviter le gaspillage
- Préparation d'une recette anti-gaspillage



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le SYPP souhaite participer à l'émergence de solutions locales de réemploi ou de recyclage afin de favoriser la hiérarchie des modes de traitement (déploiement de nouvelles REP en déchèteries, don d'objets, réparation, réemploi, «surcyclage» ...).

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Accroître le tri sélectif
2. Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie
3. Encourager l'émergence d'une économie circulaire

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- Etudier et anticiper les évolutions réglementaires, techniques et participer à l'émergence de nouvelles filières REP ;
- Participer au développement de nouvelles filières de recyclage ;
- Aide au démarrage de la boutique ENVIE ;
- Partenariat avec Ma Bouteille S'appelle Reviens dans un projet de relance de la consigne des contenants en verre ;
- Mise en service d'un centre de tri performant pour la collecte sélective.

Après avoir soutenu l'installation d'ENVIE à Montélimar via une subvention d'équipement de 100 000 € en 2022 - 2023, le SYPP fait partie du Conseil d'administration

En 2025, Envie Drôme Ardèche a vendu 1 384 machines, à un prix de vente moyen de 238€. Déchets évités : 77 tonnes et 9 tonnes grâce au service dépannage.



L'opération amiante a permis de prendre en charge 69 tonnes de déchets d'amiante lié.

Le SYPP a reçu 223 demandes, 190 apports ont été effectués auprès du prestataire VALORSOL Environnement à Montélimar (26).

Reprise GRATUITE D'AMIANTE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DU SYPP

→ Dossier à télécharger sur www.sypp.fr

* Les conditions :

- Jusqu'à 300 kg / an / foyer
- Être PARTICULIER
- Être du TERRITOIRE DU SYPP
- EXCLUSIVEMENT L'AMIANTE LIÉ
- TRANSPORT À VOTRE CHARGE
- CONDITIONNEMENT CONFORME
- Dépot à Montélimar sur RDV

INFORMATIONS

04 75 00 25 35
contact@sypp.fr
www.sypp.fr

AMIANTE

SYPP

Renouvellement de la convention de Partenariat avec Ma Bouteille S'appelle Reviens 2025 - 2028

En 2025 134 039 bouteilles ont été réemployées sur le territoire du SYPP.

Déchets évités : 67 tonnes

Économie d'eau : 130m³

Économie de CO₂ : 65 tonnes

■ Création du point de collecte à Buis les Baronnies : création d'une dalle, mise à disposition de palox pour la collecte.



Visite du salon Pollutec

Ce salon est l'événement international de référence des solutions pour l'environnement. Il permet au SYPP d'identifier et de mettre en place de nouvelles filières de valorisation locales.



COMMUNICATION

Le SYPP souhaite faire évoluer les comportements face aux enjeux croissants de la gestion des déchets. Ce changement passe par une communication ciblée et des actions d'animation de terrain. Des leviers essentiels pour **faire évoluer les habitudes et promouvoir le tri et la réduction à la source.**

CANAUX DE COMMUNICATION



Site internet



Réseaux sociaux



Médias : Presse et radios locales



Événements



Supports papiers et numériques



Réunions publiques



L'e-mailing

Presse

- 07 communiqués de presse
- 01 article de presse professionnelle (l'Économie Drômoise)
- Revue de presse hebdomadaire

02 COMITÉS COMMUNICATION AVEC LES ADHÉRENTS

- Mutualisation du temps de travail
- Partage d'expérience
- Recensement des besoins

Campagne et supports de communication

- Campagne sur la dangerosité des piles et batteries au lithium
- Distribution de compost gratuit
- Signalétique PMCB et affiches en déchèterie
- Campagne visites scolaires Syproval et Métropolis - Prise en charge des transports scolaires.
- Inauguration et signalétique des nouveaux locaux du SYPP
- Réalisation de goodies utiles pour les formations gardiens : eco-cup, stylos et tasses SYPP
- Acquisition d'un drone



- Nouveau Mémo-tri 2 versions : nouveaux habitants et la version touriste en français et en anglais. Parution mutualisée avec le Sictoba dans Le guide de l'été de La Tribune.



Réseaux sociaux



798 FOLLOWERS



633 ABONNÉS



9353

visites du site internet

+28% par rapport à 2024

ANIMATION - SENSIBILISATION

Au plus près du terrain, le service animation **fedère désormais un réseau d'animateurs et renforce la sensibilisation des usagers** lors des événements organisés par les adhérents ou leurs communes membres.

ÉQUIPE D'ANIMATION

- Pérennisation de l'emploi d'animateur : transformation en poste permanent en février 2025
- Renfort de l'équipe animation avec l'association ANCRE

OUTILS D'ANIMATION À DISPOSITION

- Catalogue de prêt de matériel avec 19 outils de sensibilisation
- Prêt aux 8 EPCI adhérents en 2025 : 194 jours de prêt de matériel

Événements

- Inauguration du SYPP en novembre : quizz avec location de boîtier.



- Présence du SYPP sur 28 événements avec nos EPCI adhérents

MARS
CARNAVAL



MAI
JOURNÉE HANDBALL



MAI
FÊTE DE LA NATURE



MAI
DIGUE DONDAINE



SEPT.
WORLD CLEANUP DAY



SEPT.
CITY COMPOST



SEPT.
VILLAGE VERT



DEC.
SERD



Visites scolaires Métropolis et Syproval

- 2 434 élèves sensibilisés soit 63 visites
- Prise en charge du transport scolaire (80% environ) à partir de juin



Animation scolaire

- 40 animations scolaires soit 1 000 élèves sensibilisés



Visites des élus



Portes ouvertes au grand public

- 6 visites Métropolis
- 6 visites Syproval



Réseau des chargés de missions

- 2 réunions en mars et en décembre



PARTIE 3

L'accompagnement des adhérents du SYPP

Le syndicat accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre d'actions de réduction et de valorisation des déchets. Il participe activement aux groupes de travail régionaux et aux Conférences des Parties départementales et régionales (COP). Il s'engage dans des dispositifs contractuels comme le Contrat d'Objectifs Déchets avec la Région Sud. Il propose des actions convergentes et fédère les territoires grâce à une relation étroite avec ses adhérents.



ACTIONS DE SOUTIEN POUR RENFORCER LA VALORISATION DES DÉCHETS

En 2025, le syndicat a renforcé son accompagnement auprès de ses adhérents. **L'accent a été mis sur les déchets de déchèterie**, devenus majoritaires, dans le souci d'améliorer les taux de valorisation des déchets recyclables ou valorisables énergétiquement.

LES AXES PRÉVUS PAR LE PLPDMA

1. Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention
2. Accompagner l'optimisation technique et financière
3. Encourager l'utilisation des outils fiscaux pour la prévention

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

- Conférence annuelle des Présidents ;
- Diffusion entre les collectivités des projets et bonnes pratiques ;
- Visites thématiques dédiées aux EPCI membres et aux élus ;
- Utilisation globale de l'outil Sindra/Sinoe ;
- Acquisition d'un kit de caractérisation ;
- 100% des collectivités utilisent ComptaCoût (avec groupe de travail d'accompagnement) ;
- Tableau de bord de suivi des coûts et tonnages, partagé mensuellement sur l'extranet du SYPP

Déploiement REP PMCB

Dès novembre 2024 le SYPP contractualisé avec le filière REP PMCB pour offrir de nouvelles solution de valorisation au déchèteries du territoire. Ce dispositif à permis de proposer **4 nouvelles filières de recyclage** en déchèterie dès le 1^{er} janvier 2025 : le recyclage des menuiseries vitrées/ le recyclage du plâtre complexe/ le recyclage de la laines de verre et de la laine de roche. De plus, ce contrat à permis de capter **un soutien financier estimé à 600 K€ pour les territoires**.

Le SYPP a élaboré, mis en place et installé une communication et des panneaux de consigne dédiés sur chaque déchèteries équipées. (63 Panneaux, supports mobiles et 24 bâches informatives)

- **17 déchèteries** ont pu être équipées en 2025 par ces nouvelles solutions de recyclage.
- **5 096 Tonnes** ont été pris en charge par ces nouvelles filières de recyclage en 2025.



Étude déchèterie de demain

Le syndicat a réalisé une étude d'aide à la décision pour que chaque adhérent puisse calibrer son besoin de nouveaux équipements. Cette étude prend en compte différents

critères tels que l'évolution des besoins, l'état du matériel existant, les contraintes budgétaires ainsi que les perspectives de développement de chaque structure. L'objectif est d'orienter les choix d'investissement de manière rationnelle et adaptée, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de garantir un service de qualité.

Les visites 2025 :

- 03/02 : Syndicat Centre Hérault – déchèterie d'Aspiran (Régie) – Aspiran (34)



- 04/02 : Luberon Monts de Vaucluse Agglomération – Mon Espace Verts (Régie) - Cavaillon (84)
- 12/02 : SMICVAL – SMICVAL Market (Régie) - Vayres (33)



- 13/02 : Grand Montauban – Déchèterie Econord (SUEZ) - Montauban (82)
- 18/02 : Nîmes Métropole – Déchèterie Saint Gilles (SUEZ) - Saint-Gilles (30)



ACTIONS DE SOUTIEN POUR RENFORCER LA VALORISATION DES DÉCHETS

Formations gardiens

Face à l'évolution constante des impératifs de tri, le SYPP a engagé des formations à destination des agents de déchèterie de son territoire et de leurs encadrants. **52 gardiens ont été formés**, le guide des gardiens de déchèterie a été remis lors de la formation. Tous les agents ont eu la possibilité de visiter l'unité SYPROVAL pour apprécier le devenir des déchets après la déchèterie.



Digitalisation des commandes de déchèterie

Jusqu'alors les gardiens de déchèteries assuraient les commandes pour évacuation des bennes en déchèteries par téléphone, cela se traduisait par des erreurs et des défaut d'enlèvement qui déstabilisaient le fonctionnement des déchèteries et des intervenants. Le SYPP a souhaité améliorer cette gestion des commandes en 2025 en développant un système digitalisé de commandes simple et adapté à chaque déchèterie par le bief d'un applicatif téléphonique. Le SYPP a ainsi développé une application spécifique appelée Kizeo qui permet d'un simple clic aux gardiens de déchèteries d'assurer les commandes, un téléphone portable paramétré a été fourni à chaque déchèterie. Au final **24 téléphones mis à disposition** par le SYPP, **52 gardiens formés** à l'utilisation de cette application SYPP, **11 000 commandes annuelles** désormais passée par mail.



Monitoring en déchèterie

En plus des caractérisations manuelles des bennes DNR, le SYPP a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour tester le monitoring Akhantas, une solution innovante utilisant l'IA afin d'optimiser la gestion des déchets. Ce projet vise à réduire les DNR, améliorer la connaissance des flux, diminuer les non-conformités et faciliter la prise de décision. Grâce à l'engagement des EPCI et à un suivi collaboratif via un Appel à Projets (AAP), **1 952 tonnes de DNR ont été évitées**, générant une **économie de 399 000 €**. Le modèle, reproductible, peut être étendu à d'autres territoires.



CSTMD (Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses)

Depuis le 1er janvier 2025, chaque SIRET concerné par le transport de matières dangereuses doit disposer d'un CSTMD déclaré. Le CSTMD assure la conformité réglementaire et contribue à limiter les risques en déchèterie : audit des sites, contrôle du stockage et du transport des déchets dangereux, suivi des incidents, rapports annuels et formation des agents.

Une consultation a été menée à l'automne 2025 (26 offres reçues) et le prestataire « Conseillers TMD » a été retenu avec une offre à 23 280€ TTC. La mission comprend l'audit des 24 déchèteries, l'élaboration des rapports réglementaires, l'accompagnement des déclarations ministérielles, le suivi des accidents et la mise en place de formations pour les agents et l'encadrement.

Les premières actions sont engagées : audits réalisés, rapport d'audit en cours d'analyse, accompagnement des transporteurs sur les actions correctives et interventions ponctuelles en accidentologie. Des formations spécifiques sont programmées en 2026 afin de renforcer la maîtrise des risques liés aux déchets dangereux dans les déchèteries.



COMITÉS TECHNIQUES

Le comité technique est un carrefour d'**expertise et de concertation**. Entre syndicat et adhérents, il structure les efforts collectifs pour une **gestion optimisée des déchets**. Il constitue un levier indispensable pour intégrer les innovations, réglementations et bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.



COMITÉS TECHNIQUES



VISITES TECHNIQUES



REVUE DES ACTUALITÉS MENSUELLES

Comité technique #1 - Février 2025

- Bilan individuel et évolution tonnages OMr/ TRI 2024
- Bilan individuel et évolution tonnages déchèteries 2024
- Objectifs/ Projets 2025 et résultats attendus
- Contrat REP Emballages Ménagers et Papiers 2025-2029
- Travail collaboratif sur la définition du cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Dispositif IA en déchèterie

Visites

- Visite nouveau pôle valorisation – VALORSOL Environnement
- Déchèterie professionnelle (Agréée VALOBAT) et services PMCB
- Découverte de l'unité pilote en France de valorisation des menuiseries PVC
- Présentation du projet pilote en France d'unité mécanisée de démantèlement des verres plats de menuiseries



Comité technique #2 - Juin 2025

- Déchèteries : Programme actions DNR (suite conférence des Présidents du 17 avril 2025)
- Bilan PMCB 6 mois de service vers un déploiement massif du service
- Déchèterie de Demain – pistes d'améliorations & principes de mise en œuvre de réflexion locales

Visites

- Découverte des nouveaux dispositifs de collecte de Bollène (Nouveau PAV, composteurs automatiques grutables)

- Reprise en régie de la Collecte Sélective Hors Verre
- Déchèterie MONDRAGON :
 - Un an de limitation d'accès des pro (état, résultats, actions envisagées)
 - Une semaine de test du système de commande Kizeo/SYPP
 - Une semaine d'expérimentation IA monitoring Akanthas



Comité technique #3 - Décembre 2025

- Atelier Collectif- Bilan PLPDMA 2021-2026
- Construction du PLPDMA 2027-2032
- Intervention - Retours expériences Lixo Intelligence Artificielle intégré aux camions de collecte sélective



Revue Actualités Mensuelles - 5 visioconférences

En 2025, l'animation territoriale a été adaptée afin d'associer encore plus régulièrement les EPCI et le SYPP par la mise en œuvre de revues d'actualités mensuelles régulières sous forme de visioconférence enregistrée. Cet organe d'échanges, de retour d'expérience et de suivi courant de l'avancement des projets permet une veille technique et réglementaire collective. Cette animation a permis d'asseoir un espace de discussion et de partage régulier et renforcé entre structures mais aussi de dynamiser l'engagement individuel et collectif des membres du SYPP.

PARTIE 4

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le traitement des déchets doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement.

15 juillet 1975 : première loi française sur la gestion des déchets, dont les dispositions seront renforcées par la loi du 13 juillet 1992 définissant les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion :

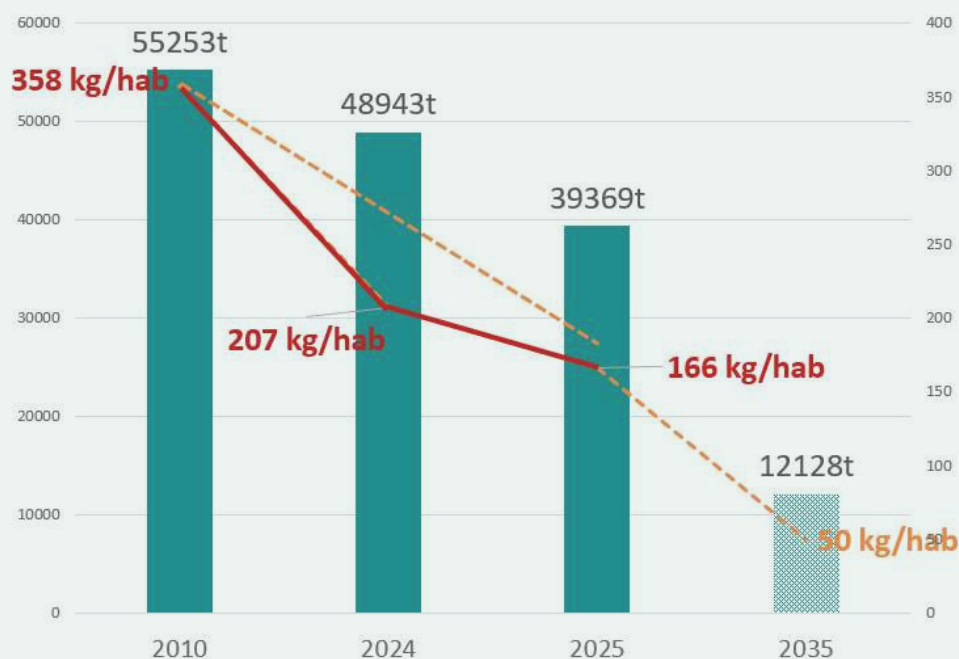
- **Prévenir ou réduire** la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- **Organiser le transport** des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- **Valoriser les déchets** par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- **Assurer l'information du public** sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets ;

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 qui vise à réduire de 50% la quantité des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation en matières premières ;

Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020 le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT ET TAUX DE RECYCLAGE

ENFOUISSEMENT SYPP 2010-2025



OBJECTIF SRADDET
- 50%

OBJECTIF RÉALISÉ
- 54%

Le déploiement accru des filières REP, combiné au plan déchèterie piloté par le syndicat et à la valorisation des déchets ultimes à Syproval ont permis ces excellents résultats.

Les efforts de réduction des déchets doivent être poursuivis afin d'atteindre l'objectif réglementaire de 10% des déchets produits enfouis à l'horizon 2035.

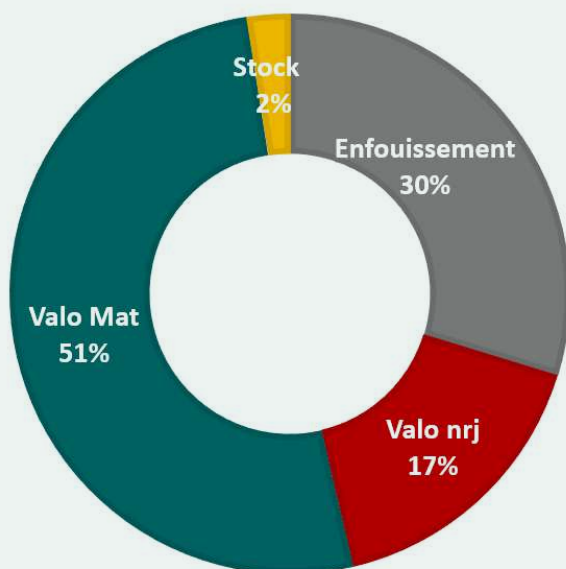
PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉCHETS SONT RECYCLÉS, 71% SONT VALORISÉS

Le SRADDET fixait pour 2025 un objectif de recyclage de 55% des déchets, hors inertes (gravats) et déchets dangereux.

Cet objectif est quasiment atteint.



OBJECTIF DE VALORISATION MATIÈRE HORS INERTES & DANGEREUX EN 2025

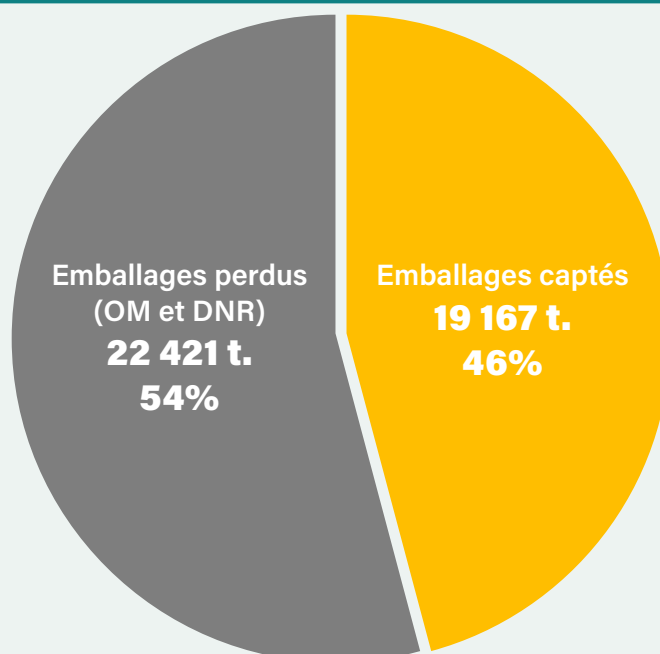
OBJECTIF SRADDET
55%OBJECTIF RÉALISÉ
51%

La valorisation de tous les déchets du SYPP est portée à 71%, ce qui est conséquent dans un contexte local dépourvu d'incinérateur.



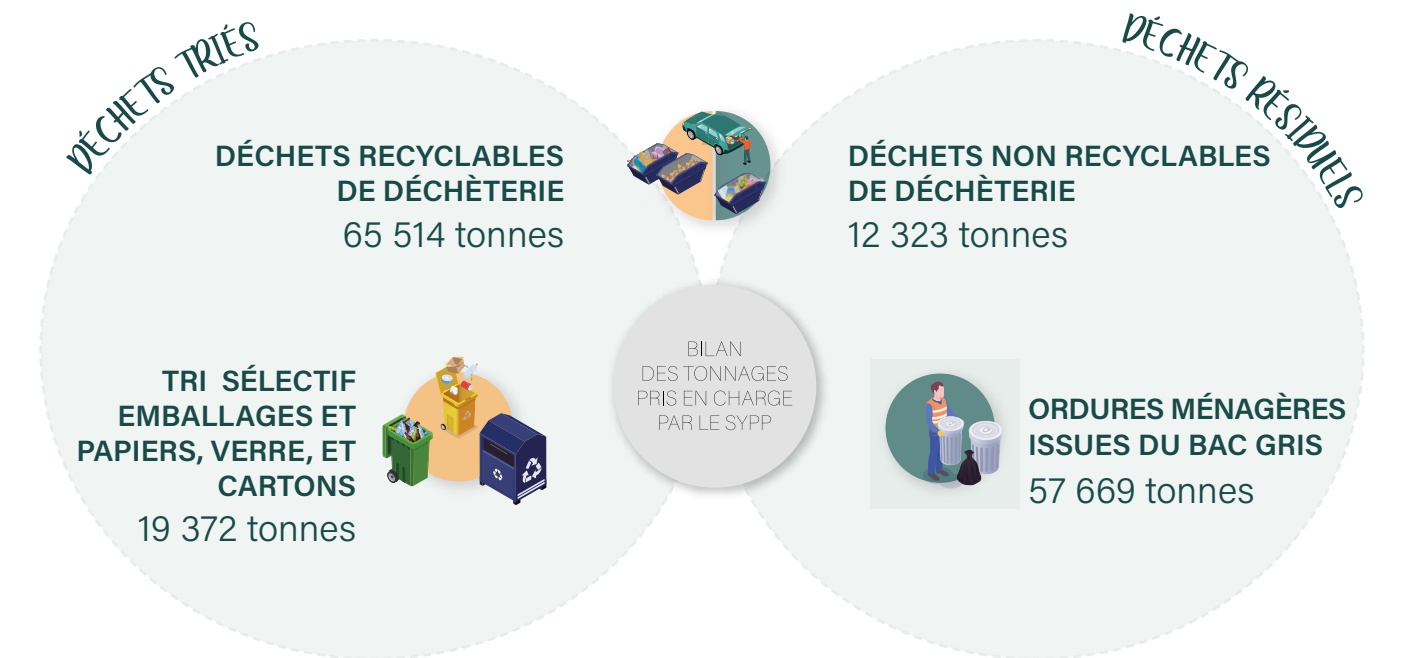
TAUX DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

98 % des emballages et papiers collectés par les adhérents sont recyclés. Cependant, plus de la moitié des emballages n'est pas captée par la collecte sélective.

PART D'EMBALLAGES CAPTÉS PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2025
VERRE - CS - CARTONS

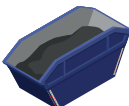
VALORISATION DES DÉCHETS

SYNTHÈSE





OMR (bac gris)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	11 649 t.	12 976 t.	33 044 t.
Taux	20,2%	22,5%	57,3%



DNR (ex-encombrants)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	662 t.	3 487 t.	8 174 t.
Taux	5,4%	28,3%	66,3%



MULTIMATÉRIAUX (bac jaune)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	6 891 t.	2 278 t.	70 t.
Taux	74,5%	24,5%	1%

RECYCLAGE

REFUS

Freinte et stock 262 t.



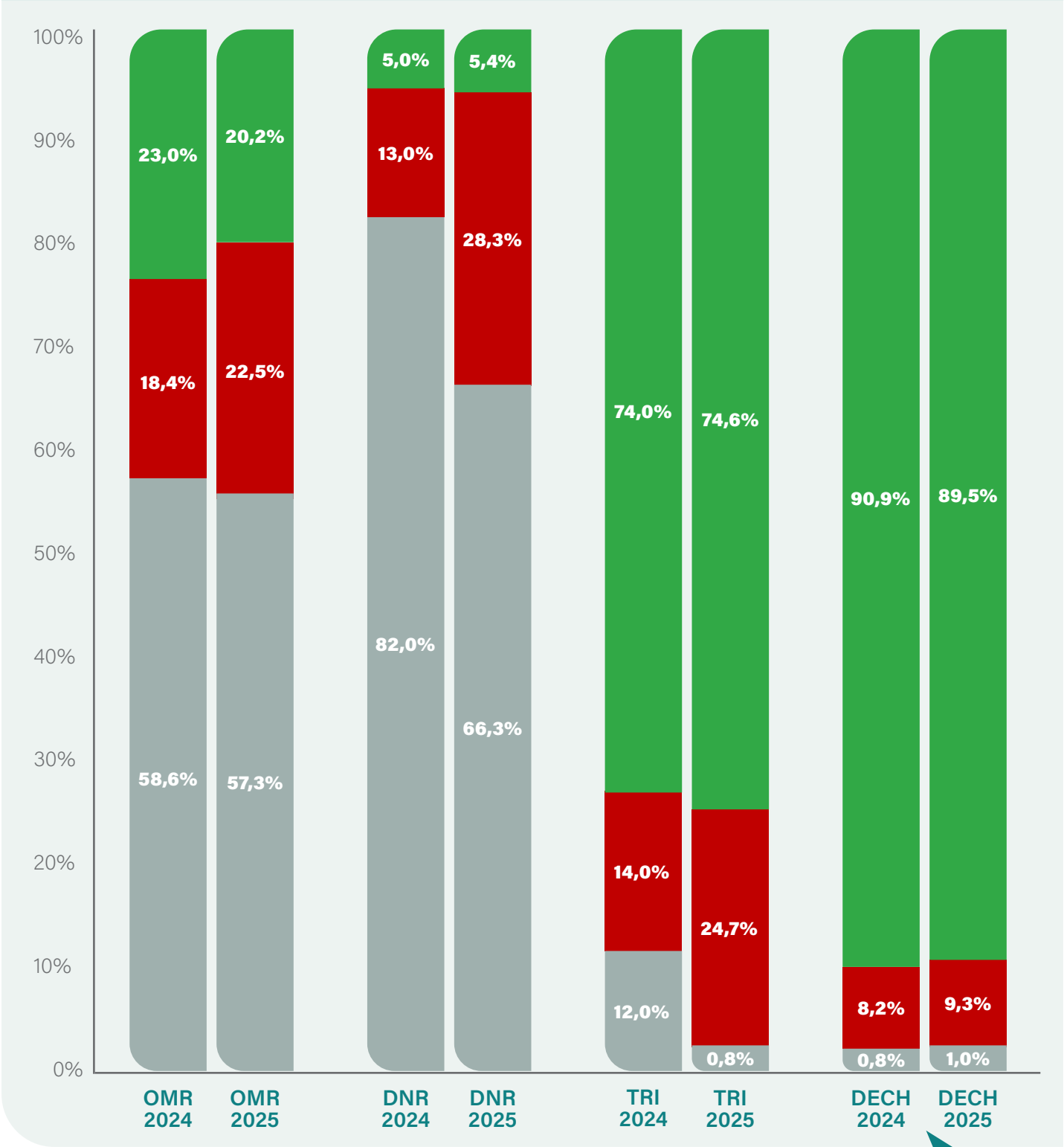
VERRE (bac vert)	Valo. matière	Valo. énergétique	Enfouissement
Tonnages	7 813 t.	0 t.	63 t.
Taux	99%	0%	1%

RECYCLAGE

REFUS

Recyclables déchèterie	Tonnage total	Enfouissement	Autre	Valo. matière	Valo. énergétique
Tonnages	65 514	2 817 t.	131 t.	54 639 t.	7 927t.
Taux	-	4,3 %	0,2 %	83,4 %	12,1 %

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS ENTRE 2024 ET 2025



L'évolution 2024 - 2025 est imprécise en raison d'un défaut de transparence des éco-organismes sur les exutoires pour le SYPP (données nationales ou régionales).



Enfouissement

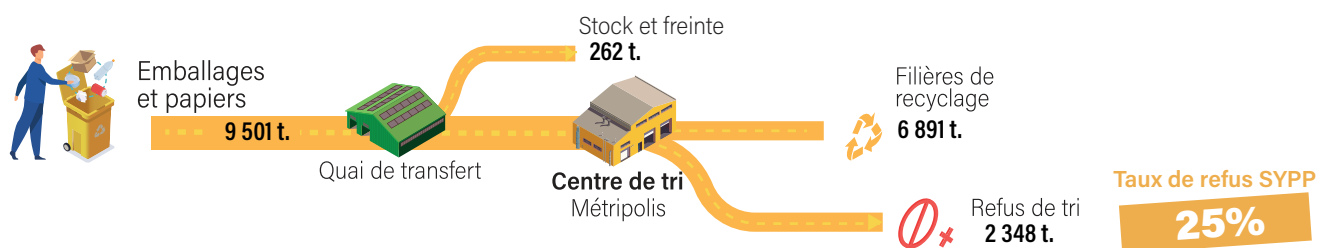


Valorisation Énergétique



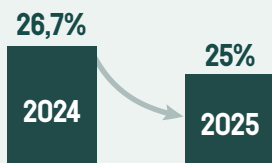
Recyclage

ZOOM SUR LA VALORISATION DES EMBALLAGES ET PAPIERS (Hors déchèteries)



Multimatériaux (emballages/ Papiers)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/habitant (Population Totale)	Kg/ habitant (Population municipale)
	9 066 t.	9 501 t.	+ 4,80%	40 kg	41 kg

Évolution Taux de refus SYPP



Écart adhérents

Basé sur la population municipale

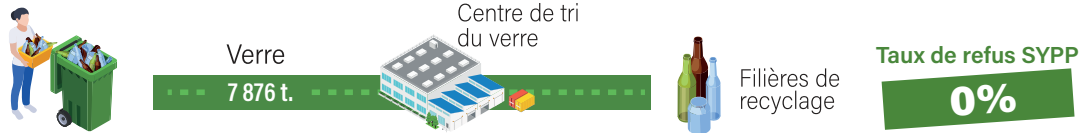
63 kg/hab
17 kg/hab

» Travaux 2025 réalisés au Centre de tri :

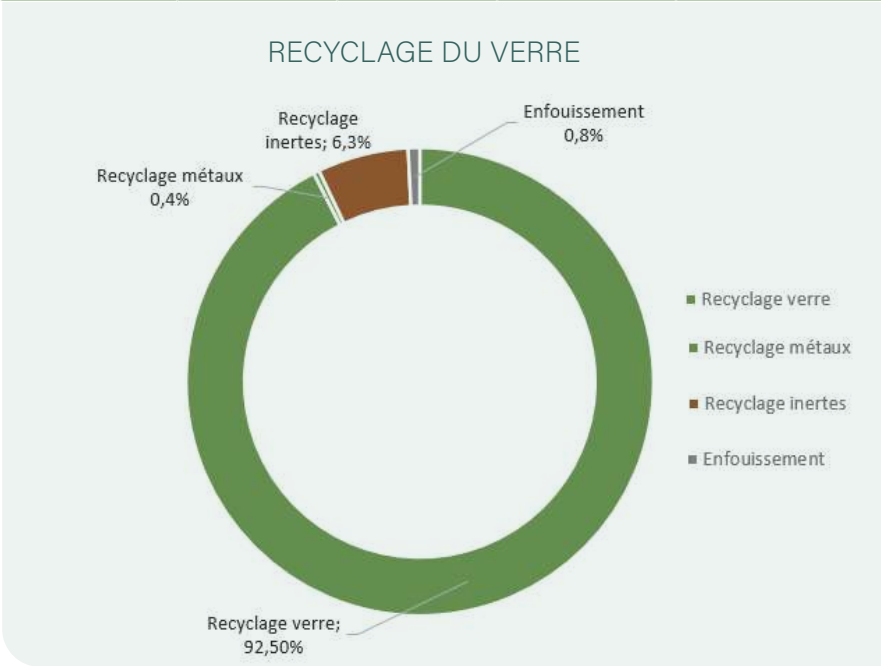
- Application des nouveaux standard Citeo sur les films plastique. En plus des films PE (polyéthylène) on peut désormais trier et recycler les films PP (polypropylène) :
 - Travaux : Modification des paramétrages du trieur optique, des films et adaptation du process pour gérer l'évolution du volume de films.
 - +18% de films correspondant à 58.5 tonnes supplémentaires par rapport à 2024, 2025 étant la première année pleine avec ce fonctionnement. Ces tonnes font l'objet de soutiens financiers qui couvrent, sur une année, le coût de l'investissement.
- Travaux de mise en sécurité et d'entretien courant :
 - Modification des RIA (Robinet d'Incendie Armé), changement du chauffe-eau, travaux d'évacuation des eaux sanitaire, modification réseau ascenseur.

» Fin 2025 Métropolis a été lauréat de l'AAP Citeo pour des travaux d'optimisation dont l'installation est programmée en 2026

- Amélioration de la performance globale du centre de tri.
 - Réduction de la maille de criblage de 60 à 40mm. L'objectif étant de capter et recycler les petits emballages présents dans les fines et diminuer la part des refus dans un contexte national où la taille des emballages a diminué.
- Amélioration de la qualité des flux sortants des centres de tri.
 - Installation d'un portique muni d'IA pour détecter les déchets dangereux en amont de la presse à paqueter l'acier et installation d'un système d'évacuation pour détourner les refus. L'objectif est d'extraire les bombonnes de gaz dont les bouteilles de protoxyde.

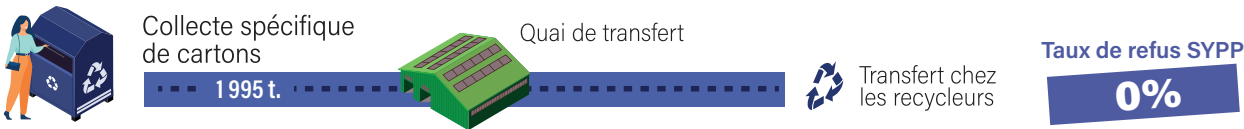


Verre	2024	2025	Evolution n-1	Kg/habitant (Population Totale)	Kg/ habitant (Population municipale)
	8 022 t.	7 876 t.	-1,82%	33 kg	34 kg



Écart adhérents
Basé sur la population municipale

55 kg/hab
22 kg/hab



Carton	2024	2025	Evolution n-1	Kg/ha bitant (Population Totale)	Kg/ habitant (Population municipale)
	1734 t.	1995 t.	15,06%	8 kg	9 kg

Les refus :

- Refus en entrée chez Valorsol : 1,67 tonnes
- Refus chez le recycleur : il a été décoté 29t dont 24t d’humidité et 5t de refus
- Refus total d’un camion pour non-conformité du respect du protocole de chargement.

Le prix unitaire de traitement des tonnages entrants et des refus

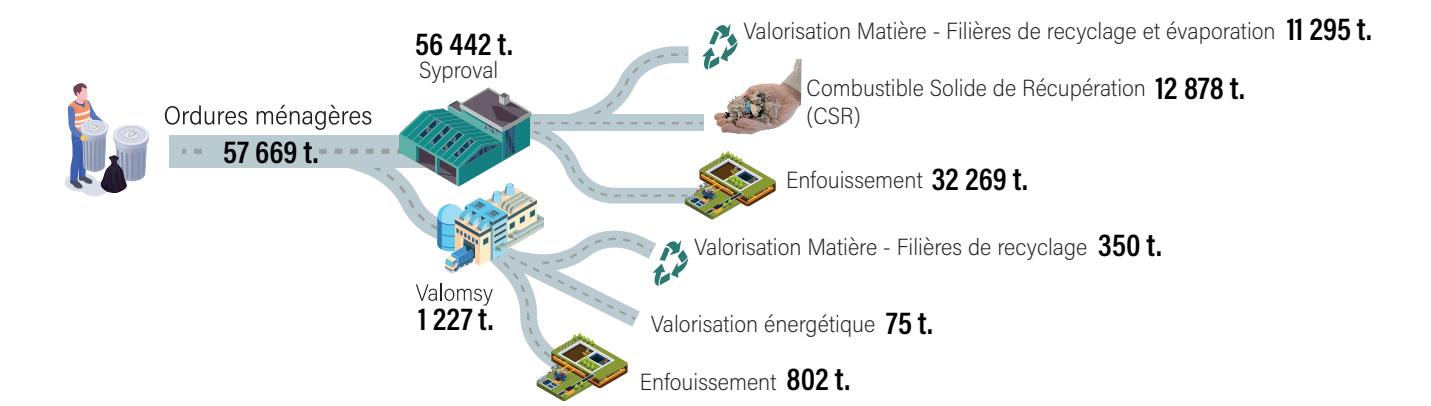
- Mise en balles des cartons 28,49 € TTC/t
- Refus : surtri des cartons + chargement + transport des refus à l’exutoire : 379,80 € TTC/t

Écart adhérents
Basé sur la population municipale

14 kg/hab
02 kg/hab

ZOOM SUR LA VALORISATION DES DÉCHETS ULTIMES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Ordures ménagères	2024	2025	Evolution n-1	Kg/habitant (Population Totale)	Kg/ habitant (Population municipale)
	57 876 t.	57 669 t.	-0,36%	243 kg	249 kg

Écart adhérents
Basé sur la population municipale

83 kg/hab
327 kg/hab

DÉCHETS NON RECYCLABLES DE DÉCHÈTERIE



Prix unitaire de traitement Janvier		Prix unitaire de traitement Février à Décembre	
OM	DNR	OM	DNR
144.95 € HT	148.85 € HT	147.25 € HT	146.50 € HT

SYPROVAL

Mise en Service Industrielle (MSI) depuis le 12 février 2023. Tous les déchets du SYPP sont pris en charge sur l'unité, sauf panne process.

L'unité a permis de dépasser les objectifs de réduction de l'enfouissement en 2025 et a donc contribué à réduire l'impact du traitement des déchets sur l'environnement.

3 contentieux engagés par le délégataire COVED

23 mai : Recours contre la régularisation du prix 2024

Le délégataire conteste l'application de l'avenant n°1 au contrat, qui fixe que « la révision des prix s'applique à compter de la prise en charge des déchets [...] qui] correspond au début de la MSI ». Le délégataire estime que la révision du prix doit se faire en 2021, puis en 2022 et en 2023.

04 juin : Recours indemnitaire relatif à la qualité des déchets

Le délégataire estime que la qualité des encombrants apportés sur site est moindre que celle prévue au contrat, générant pour lui des coûts d'entretien excessifs non prévus.

30 octobre : Recours en résiliation

Le délégataire fait valoir un déficit économique, une quantité trop importante de déchets qu'il juge non conformes, et des désaccords trop nombreux avec le SYPP.

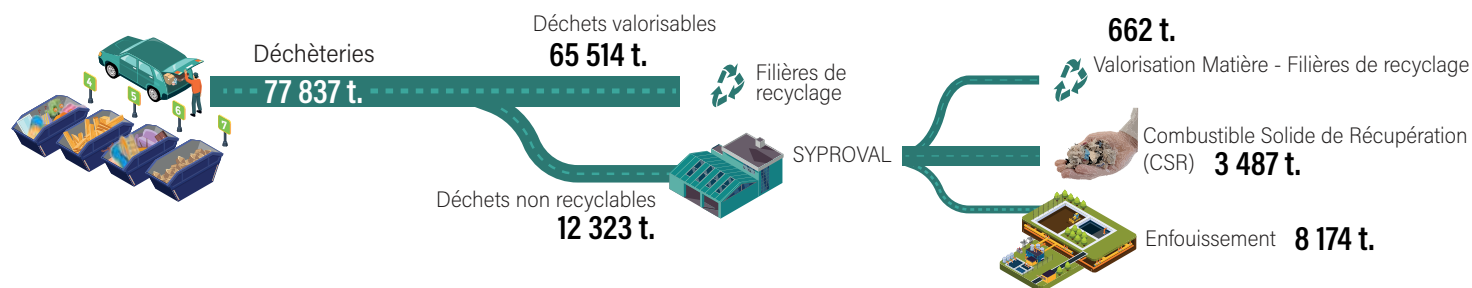
Frais juridiques engagés (hors caractérisations) pour Syproval en 2025 :

Mission AMO* : Inddigo	50 448,00 €
Mission juridique : Champauzac	34 395,40 €
Huissier	3 300,00 €
Total	88 143,40 €

*Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



ZOOM SUR LA VALORISATION DES DÉCHETS TRIÉS DE DÉCHÈTERIES



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab (pop totale)	Kg/hab (pop municipale)
Cartons	1 905 t.	1 948 t.	+ 2%	8 kg	8 kg
Végétaux	20 826 t.	21 804 t.	+ 5%	92 kg	94 kg
Bois	6 868 t.	5 259 t.	- 23%	22 kg	23 kg
Ferraille	2 906 t.	2 989 t.	+ 3%	13 kg	13 kg
Gravats	20 112 t.	20 755 t.	+ 3%	88 kg	90 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	3 222 t.	3 581 t.	+ 11%	15 kg	15 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	1 667 t.	4 225 t.	+ 153%	18 kg	18 kg
DDS	575 t.	644 t.	+ 12%	3 kg	3 kg
Eco-DDS	240 t.	245 t.	+ 2%	1 kg	1 kg
DEEE	2 089 t.	2 425 t.	+ 16%	10 kg	10 kg
Plâtre	41 t.	9 t.	- 79%	0	0
Plâtre complexe (PMCB)		781 t.	0%	3 kg	3 kg
Huiles	136 t.	127 t.	- 7%	1 kg	1 kg
Pneus	276 t.	258 t.	- 6%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	9 t.	11 t.	+ 26%	0	0
Piles	19 t.	14 t.	- 24%	0	0
Accu de mobilité	0	0	0%	0	0
Article Sport Loisir	21 t.	38 t.	+ 82%	0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques	6 t.	7 t.	+ 20%	0	0
Menuiserie Fin de Vie	47 t.	2 t.	-95%	0	0
Menuiseries (PMCB)		229 t.	0%	1 kg	1 kg
Laine Verre		65 t.	0%	0	0
Laine Roche		7 t.	0%	0	0
Batteries	14 t.	15 t.	+ 8%	0	0
Polystyrène	52 t.	70 t.	+ 34%	0	0
Cartouches	1 t.	3 t.		0	0
Total	61 032 t.	65 514 t.	+ 7%	276 kg	283 kg

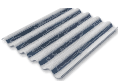
ZOOM SUR LA VALORISATION DES AUTRES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYPP

GESTION DE PROXIMITÉ - VÉGÈTERIES

Les végèteries, dont les plateformes sont implantées hors des déchèteries (sur un terrain communal ou une parcelle agricole), permettent d'éviter la saturation des déchèteries par des apports trop fréquents de déchets verts, tout en favorisant une gestion locale et un retour direct à la terre de la matière organique.

Déchets (Flux)	2024	2025	Évolution n-1	Kg/habitant (population totale)	Kg/habitant (population municipale)
Végèterie	2 485,00 t.	1 688,42 t.	-32%	7 kg	7 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Tonnage enfouis	Poids pris en charge SYPP
2025	190	69,19 t.	40,69 t.

Évolution
Basé sur le poids pris en charge SYPP
+ 50%

EN DÉTAIL - BIODÉCHETS



	AGGLO
2025	31 t.

Évolution
-3%

DISTRIBUTION COMPOST GRATUIT

En partenariat avec Alcyon et ses EPCI adhérents, le SYPP a organisé 2 distributions (printanière et automnale).

526 tonnes distribuées



Par convention le SYPP a donné pour mission à FIBREC de collecter et valoriser les papiers de bureaux dans les écoles, administrations et entreprises (sur la base du volontariat).



Déchets (Flux)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Papiers de bureaux	21 t.	49 t.	97 t.	77 t.	102 t.	136 t.	142 t.

Investissement dans 16 colonnes en 2019 = 28 608€ Fin de l'amortissement : 2027

Une partie de la recette du recyclage est reversée à 2 associations orientées autour de la réussite scolaire des enfants, et l'autre partie revient au SYPP.

ÉVOLUTION TONNAGES GLOBAUX - ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2010 (à territoire équivalent)

	2010	2025	Évolution %
 Montelimar Agglomération	35 737 t.	43 653 t.	22%
 Ardèche Rhône Coiron	12 931 t.	15 066 t.	17%
 Baronnies en Drome Provençale	13 367 t.	14 629 t.	9%
 Dieulefit Bourdeaux	5 671 t.	6 799 t.	20%
 Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	11 333 t.	12 948 t.	14%
 Drome Sud Provence	23 388 t.	28 145 t.	20%
 Enclave des Papes Pays de Grignan	11 947 t.	16 692 t.	40%
 Rhône Lez Provence	14 604 t.	18 706 t.	28%
Total SYPP	128 978 t.	156 637,881 t.	21%



MESURES ENGAGÉES EN 2025 EN FAVEUR DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le SYPP a, au travers de ses projets et engagements, pris des **mesures pour réduire les effets préjudiciables** sur l'Homme et l'environnement.



LE PROCESS DE SYPROVAL

- Unité de préparation de combustible valorisé énergétiquement, permettant aux industries énergivores de se substituer aux énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) et primaires (bois).
- Qualité de vie au travail et risque sanitaire : le délégataire en charge de la construction et de l'exploitation s'est engagé dans un projet d'atomisation des poussières issues de la réception et du traitement des ordures ménagères et des déchets non-recyclables des déchèteries et entreprises.
- Le process mécanique de la chaîne de traitement propose une réduction du pouvoir méthanogène des ordures ménagères grâce au bioséchage.
- Le process est équipé d'un système permettant de réduire les envols et de s'engager contre la pollution plastique de l'environnement.

Réemploi du verre

En 2021, le SYPP a signé un partenariat avec **Ma Bouteille S'appelle Reviens** et s'engage ainsi dans un projet de relance de la consigne du verre sur son territoire. En **2025, 67 tonnes** de déchets ont été évités sur le territoire du SYPP, grâce au réemploi.

Le réemploi se démarque et permet d'**économiser jusqu'à 79% d'énergie, 76% d'émissions de gaz à effet de serre, et 51% d'eau** par rapport au recyclage.



Réduction de l'enfouissement grâce à Syproval

La valorisation matière et énergétique des déchets du territoire augmente significativement. L'enfouissement des déchets est réduit. En 2025, **l'enfouissement de 40 443 tonnes a été évité** grâce à l'unité de valorisation SYPROVAL.



Plan déchèterie

La **réduction de 20% des tonnages de DNR** a permis d'amplifier la réduction de l'enfouissement.

Opération amiante

Grâce à la solution de traitement de l'amiante en 2025, les risques de pollution liée à ces déchets dangereux sont réduits. **49 tonnes ont été traitées.**



Prestataires transport et traitement

Surveillance accrue des conditions liées au nouveau marché des bas de quai de déchèteries :

- Veille aux **conditions de sécurité des transports**, notamment au bâchage des bennes (pour éviter les envols dans la nature) ;
- **Tassage des bennes** permettant de limiter le nombre de rotations en déchèterie et de réduire la circulation de camions sur la route ;
- Demande des bilans d'**usage des biocarburants** dans le cadre des transports.

Le traitement des déchets génère des prestations de transport impactantes pour l'environnement. C'est pourquoi le syndicat s'engage à rechercher des prestations innovantes et plus économes en ressources. Via le contrat de reprise des fibreux, 13 258 arbres ont été plantés par Reforest'Action en compensation du CO₂ émis dans le cadre du transport.

MESURES ENGAGÉES EN 2025 EN FAVEUR DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnement du syndicat

■ **Télétravail** : Le syndicat propose aux agents 1 jour et demi par semaine du télétravail. Cette mesure a permis au SYPP de **diminuer ses émissions de carbone de 17,3t**. Grâce à l'acquisition du véhicule électrique, le SYPP a **diminué ses émissions de carbone de 5,8t**.

■ Utilisation de **papier recyclé** pour l'impression bureautique. Limite du nombre d'impressions.

■ **Réemploi de mobilier et électroménager** dans le cadre du déménagement du siège du SYPP. Achat des équipements électriques chez notre partenaire ENVIE. Achat de mobilier d'occasion. Vente de nos anciens équipements inadaptés aux nouveaux locaux pour du réemploi.

■ **Acquisition bureau assis/debout** mutualisé



■ Révision du planning de compactage en déchèterie pour optimiser la densité des bennes et donc **réduire les besoins en carburant pour le transport**.



Pour favoriser l'économie circulaire, le syndicat a contractualisé le 1er novembre 2024 avec la filière émergente PMCB, en vue d'éviter l'enfouissement des déchets de chantiers, de construction et du bâtiment.



Marché des déchèteries

Usage de bennes de réemploi réparées par insertion sociale, qui était l'une des clauses du marché.



Allier Réemploi et réinsertion sociale

Le syndicat s'est engagé auprès de la CC DRAGA en faveur du **réemploi**, grâce à un acteur majeur du territoire qu'est **ECATE** : cette association d'insertion est autorisée à prélever des objets réutilisables en déchèterie pour qu'ils soient réparés ou réutilisés.



PARTIE 5

ÉLÉMENTS FINANCIERS

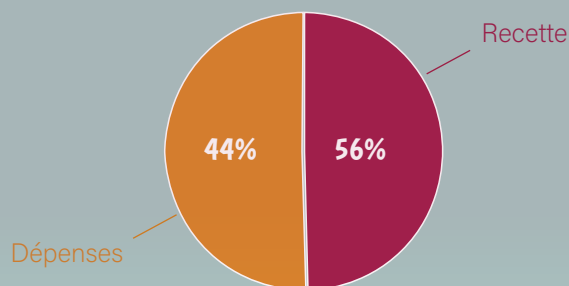


RÉSULTATS D'EXERCICE - DÉPENSES GLOBALES

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 28 594 450,77€

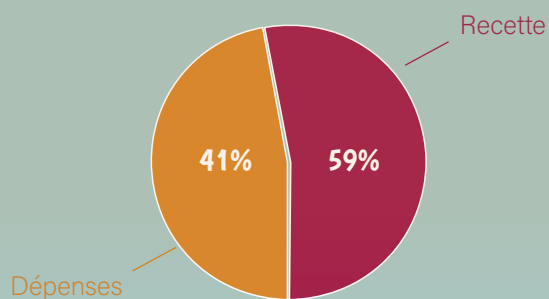
Recettes : 30 622 232,06 €



INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 072 628,49 €

Recettes : 7 011 054,76 €



DÉPENSES
FONCTIONNEMENT
2025

Chapitre	Libellé	CA 2025
11	Charges à caractère général	26 647 564,68 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	566 511,63 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 566,28 €
65	Autres charges de gestion courante	70 524,64 €
66	Charges financières	323 097,96 €
67	Charges spécifiques	693 205,85 €
68	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	261 979,73 €
	Total	28 594 450,77 €

RECETTES
FONCTIONNEMENT
2025

Chapitre	Libellé	Réalisé
13	Atténuations de charges	33 460,97 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 862,84 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 808 911,85 €
74	Dotations et participations	24 423 508,18 €
75	Autres produits de gestion courante	335 949,41 €
77	Produits spécifiques	9 538,81 €
	Total	30 622 232,06 €

L'exercice 2025 est en excédent de fonctionnement du fait de :

- › La baisse de dépenses par rapport à la prévision budgétaire : Frais financiers (remboursement anticipé du prêt relais), budget RH, économies suite au plan déchèterie (baisse des tonnages)
 - › La hausse de recettes par rapport à la prévision budgétaire : Budget RH, frais juridiques
- Cet excédent reflète la bonne gestion du service ainsi que le succès du plan déchèterie

Chapitre	Libellé	Réalisé
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 862,84 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 006 941,50 €
20	Immobilisations incorporelles	10 200,00 €
21	Immobilisations corporelles	37 784,15 €
27	Autres immobilisations financières	6 840,00 €
	Total	5 072 628,49 €

DÉPENSES
INVESTISSEMENT
2025

Chapitre	Libellé	Réalisé
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 566,28 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 459 072,68 €
13	Subventions d'investissement reçues	515 515,80 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 900,00 €
	Total	7 011 054,76 €

RECETTES
INVESTISSEMENT
2025

L'exercice 2025 est en excédent d'investissement du fait de :

- › La baisse de dépenses par rapport à la prévision budgétaire : Solde des travaux SYPROVAL non versé et inscrit à nouveau en 2026 (1,9 M€), appels à projets non réalisés
- › La hausse de recettes par rapport à la prévision budgétaire : FCTVA, subvention Ademe pour l'Intelligence Artificielle.



PRINCIPALES DÉPENSES - PRESTATAIRES (> 10 000€)

Libellé	Dépenses
COVED Traitement SYPROVAL	10 116 522,16 €
COVED Prestations déchèteries	2 228 816,15 €
VEOLIA Prestations déchèteries	1 622 234,83 €
VEOLIA Traitement METRIPOLIS	1 481 817,75 €
SYTRAD Parts fixes METRIPOLIS	673 563,10 €
SYTRAD CC ARC	212 768,42 €
CENTRE VALORISATION ALCYON	719 558,72 €
CHIMIREC SOCODELI	544 037,16 €
PLANCHER ENVIRONNEMENT	407 569,21 €
SUEZ CENTRE EST	166 385,08 €
VEOLIA VALOMSY	147 581,23 €
LEYTON - CTR	128 874,90 €
VALORSOL ENVIRONNEMENT	118 952,58 €
AUSTRAL Ingénierie et Environnement	107 136,00 €
INDDIGO S.A.S.	57 588,00 €
SAS AKANTHAS	55 458,57 €
CABINET CHAMPAUZAC	34 395,40 €
Benne Orange	32 452,11 €
ALT LOGISTIQUE	30 915,37 €
SCI CHALLENGE	24 538,59 €
IMMOBILIERE RHONE VALLEE	24 294,11 €
ADMISTRIA	16 975,50 €
SOFAXIS - RELYENS	12 996,30 €
SCCV AGORA	12 629,37 €
SERITECHNIC	11 830,20 €
SAS OLGA DOVETTA - Mission CSTMD	11 760,00 €

MONTANT DES RECETTES perçues au titre de la valorisation, par flux

Flux	Rachat matières	Soutien	Déchets tiers	Total
OMR/DNR		108 809,70 €	15 540,35 €	124 350,05 €
Déchèteries	207 406,19 €	644 785,23 €		852 191,42 €
Verre	110 314,99 €	106 460,24 €		216 775,23 €
Multimatériaux	685 840,42 €	2 523 219,01 €		3 209 059,43 €
Cartons PAV	127 953,77 €	252 792,79 €		380 746,56 €
Cartons pro	63 439,45 €	117 224,17 €		180 663,62 €
Total	1 194 954,82 €	3 753 291,14 €	15 540,35 €	4 963 786,31 €

COÛT COMPLET (CHARGES UNIQUEMENT) PAR ÉTAPE TECHNIQUE GLOBAL ET PAR FLUX

Flux	Charges de structure	Transport	Tri/Traitement	Total	Coût brut par flux (TTC/tonne)
OMR	257 277,37 €	145 186,61 €	11 446 748,26 €	11 849 212,24 €	205 €
Déchèteries	403 628,94 €	3 141 227,48 €	4 411 035,20 €	7 955 891,62 €	149 €
Verre	10 955,04 €	- €	- €	10 955,04 €	1 €
Multimatériaux	123 493,14 €	542 904,23 €	2 007 318,74 €	2 673 716,11 €	280 €
Cartons PAV	11 293,20 €	8 165,16 €	38 855,34 €	58 313,70 €	44 €
Cartons pro	4 641,40 €		18 479,36 €	23 120,76 €	36 €
Déchets alimentaires	7 967,30 €		2 176,36 €	10 143,66 €	108 €
Déchets verts	2 703,32 €	16 352,56 €	37 113,79 €	56 169,67 €	33 €
Déchets dangereux	7 967,30 €		- €	7 967,30 €	196 €
Total	829 927,01 €	3 853 836,04 €	17 961 727,05 €	22 645 490,10 €	



INDICATEURS DES FLUX

COÛT AIDÉ GLOBAL ET PAR FLUX EN € TTC

Flux	€ TTC	Coût aidé (TTC/T)
OMR/DNR	11 724 862,19 €	203 €
Déchèteries	7 103 700,20 €	133 €
Verre	-205 820,19 €	-26 €
Multimatériaux	-535 343,32 €	-56 €
Cartons PAV	-322 432,86 €	-241 €
Cartons pro	-157 542,86 €	-243 €
Déchets alimentaires	10 143,66 €	108 €
Déchets verts	56 169,67 €	33 €
Déchets dangereux	7 967,30 €	196 €
Total	17 681 703,79 €	

MONTANT GLOBAL DES AIDES ET SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

Libellé	Recette
CITEO	3 309 318,74 €
ECOLOGIC	151 230,32 €
ECOMAIISON	101 730,67 €
ECODDS	27 892,36 €
ARCA	12 185,10 €
COREPILE	1 890,00 €
Total	3 604 247,19 €

NOTES

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



@sypp26



@sypp



@sypp26



14 B Route de Malataverne 26780 Allan



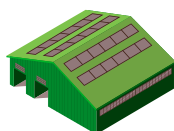
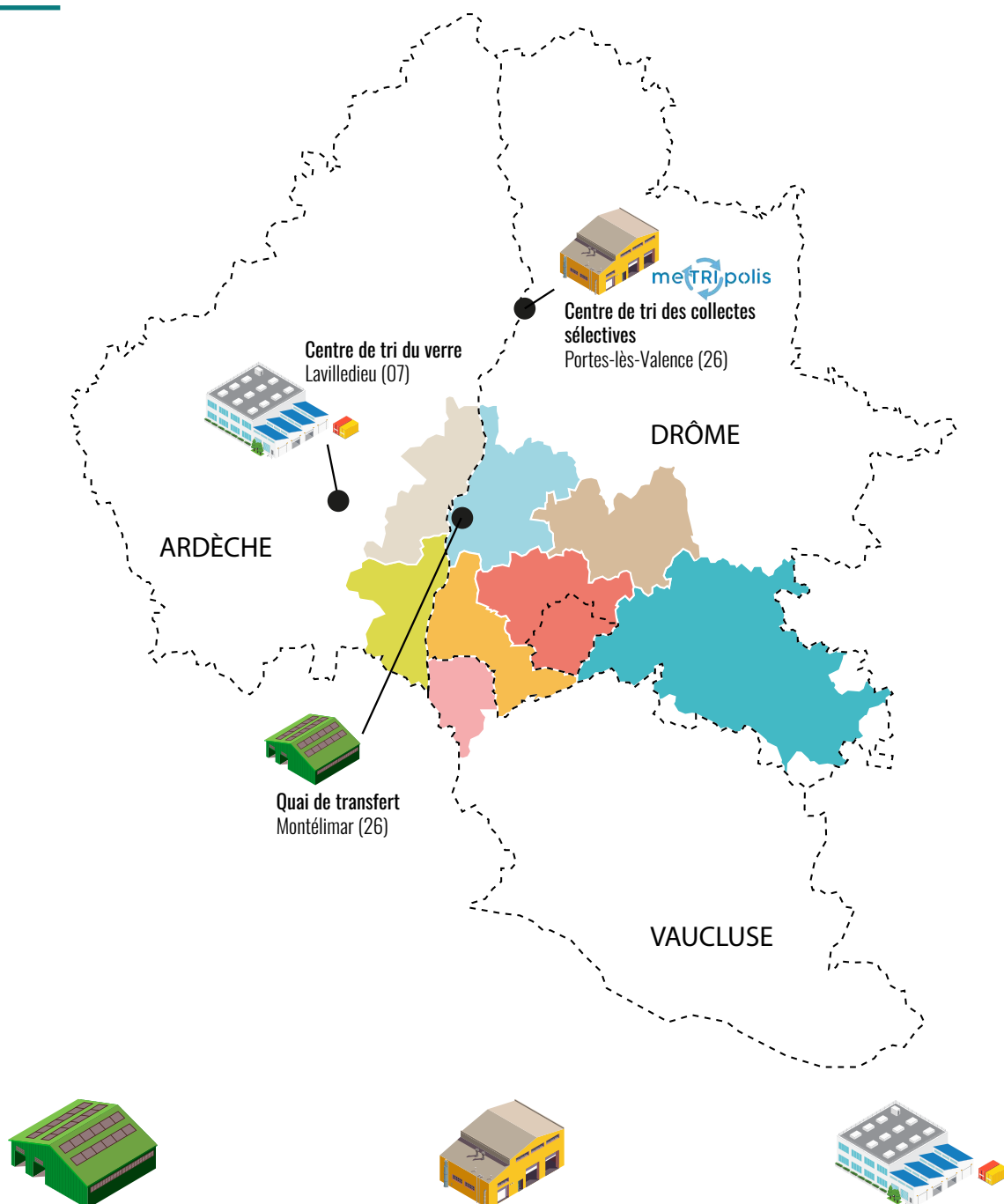
04 75 00 25 35



contact@sypp.fr

www.sypp.fr

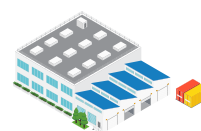
Infrastructures liées à la collecte sélective



Structure : Quai de transfert
Exploitant : Plancher Environnement
Rôle : Installation intermédiaire de massification entre la phase de collecte et la phase de recyclage



Structure : Centre de tri des collectes sélectives Métropolis
Exploitant : Véolia par DSP
Déchets : Déchets issus de la collecte sélective (*emballages et papiers*)
Capacité : 40 000 tonnes
Tonnages du SYPP : 9 336 tonnes
Rôle : Séparation par matières des emballages et papiers, et les conditionner pour les envoyer chez les repreneurs



Structure : Centre de tri du verre Maltha
Exploitant : Maltha Glasse Recycling
Déchets : Emballages en verre
Capacité : 120 000 tonnes
Tonnages du SYPP : 7 876 tonnes
Rôle : Tri, broyage en calcin et utilisation de la matière pour produire de nouveaux contenants en verre. C'est la verrerie OI à Labégude qui consomme cette matière.

Répartition des principaux repreneurs

Par matières triées au centre de tri Métripolis



LEXIQUE

Gros de magasin : papiers et cartons mêlés inférieurs à 120 mm

JRM : Journaux, Revues, Magazines

PEHD : PolyEthylène Haute Densité (dont on ne voit pas à travers : boîte de beurre, bidon de lessive ...)

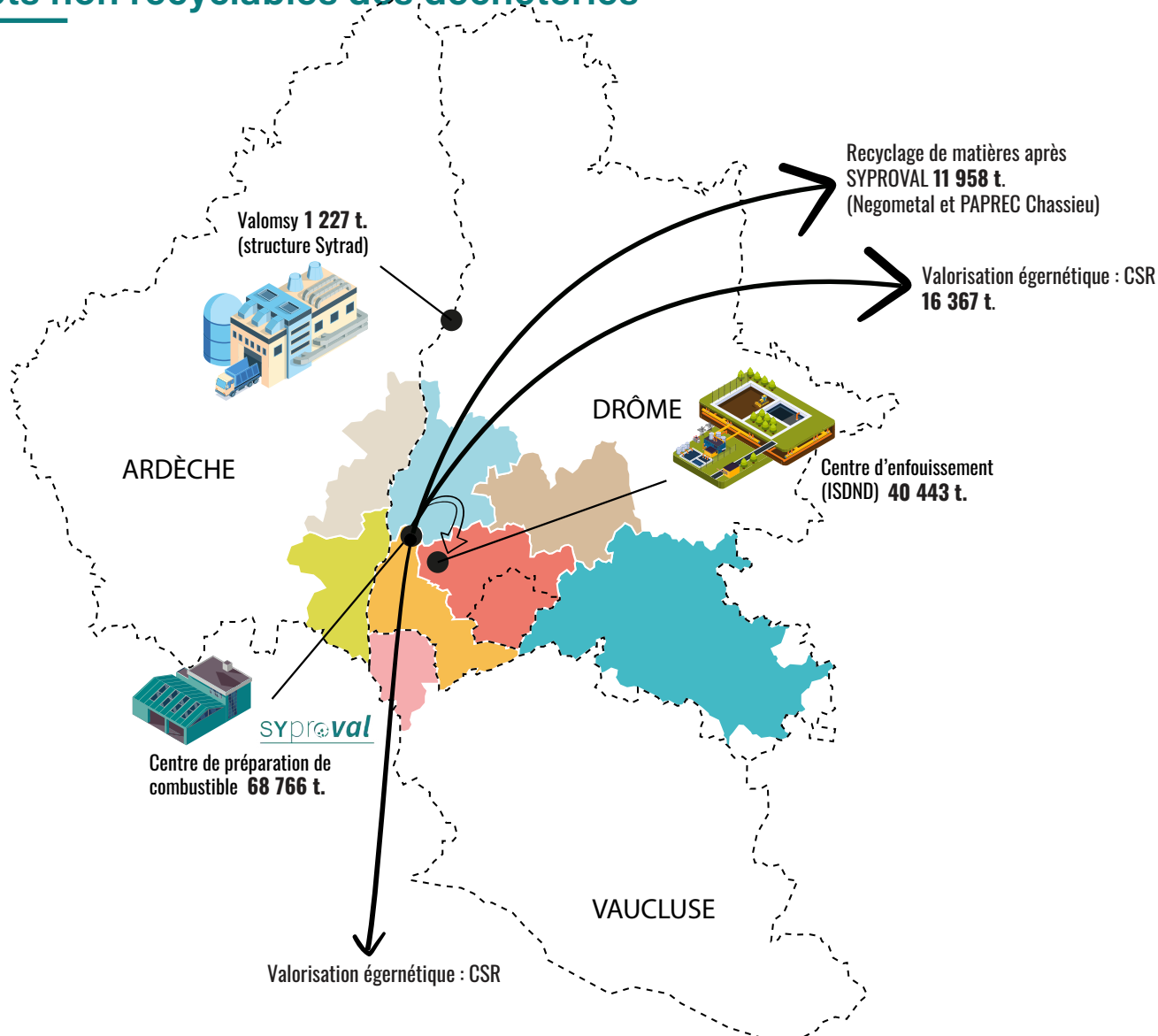
PET clair : PolyEthylène Téraphtalate (bouteilles transparentes)

PP : PolyPropylène (utilisé pour les barquettes ...)

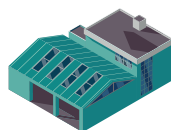
Film PE/PP : PolyEthylène et PolyPropylène (les films d'emballages et suremballages).

Flux développement rigide : étape de surtri pour permettre un meilleur tri de certains emballages (bouteilles, pots, barquettes) et ainsi accélérer leur recyclage en France et Europe

Infrastructures liées aux ordures ménagères (bac gris) et aux déchets non recyclables des déchèteries



Structure : Valomsy
Exploitant : Véolia par DSP
Déchets : Ordures ménagères d'une partie des habitants de la CC Ardèche Rhône Coiron
Capacité : 80 000 tonnes
Tonnages 2024 : 1 227 tonnes
Enfouissement : 65%
Compost : 29%
Rôle : L'extraction des biodéchets pour en faire du compost à partir des déchets présents dans les ordures ménagères ne pouvant être recyclés

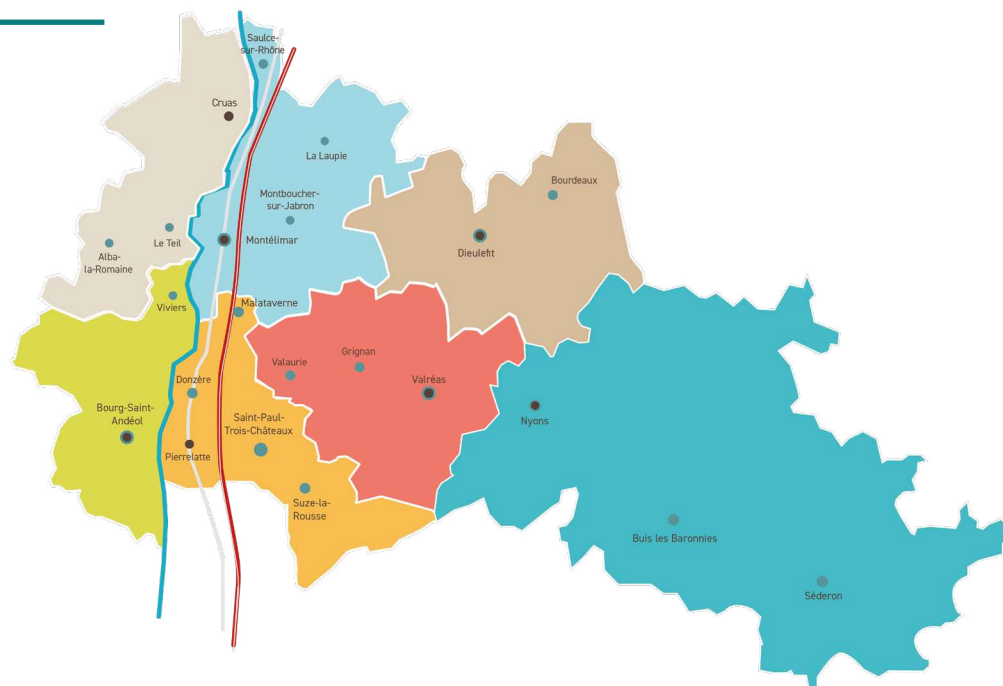


Structure : Centre de tri de préparation de combustible Syproval
Exploitant : Coved par DSP
Déchets : Ordures ménagères et déchets non recyclables des déchèteries et des entreprises
Capacité : 110 000 tonnes
Tonnages du SYPP : 68 766 tonnes
Valorisation énergétique : 24%
Valorisation matière : 17%
Rôle : Préparation d'un combustible en exploitant le potentiel énergétique des déchets non recyclables, extraction de certaines matières valorisables et limitation de moitié l'enfouissement des déchets



Structure : Centre d'enfouissement des déchets non dangereux Roussas Les Granges Gontardes
Rôle : Stockage des déchets non recyclables et non dangereux du territoire, valorisation énergétique par traitement des biogaz
Tonnages du SYPP : 40 443 t.

Infrastructures liées aux bas de quais de déchèteries



Flux	Eco-organisme	Exutoire	Regroupement	Lieu
Ferrailles	-	Plancher Environnement	-	Montélimar (26)
Déchets verts	-	Alcyon	-	Bollène (84)
Bois	-	Plancher Environnement Veolia	-	Montélimar (26) Donzère (26)
Cartons	-	Plancher Environnement Veolia	-	Montélimar (26) Donzère (26)
Gravats	-	Cemex - Valorsol Rivasi - Terre durable Pradier	-	Montélimar (26) - Montélimar (26) Montélimar (26) - Bollène (84) Mondragon (26)
Non-recyclables	-	Coved SYPROVAL	-	Malataverne (26)
Produits chimiques	-	Chimirec	Oui	Beaucaire (30)
Produits chimiques	Eco-DDS	Praxi Arc en Ciel Recyclage	Oui	Izeaux (38)
Batterie	-	Chimirec	Oui	Beaucaire (30)
Piles	Corepile	Praxi Arc en Ciel Recyclage	Oui	Izeaux (38)
Pneumatiques	Aliapur	Plancher Environnement	Oui	Lavilledieu (07)
Huiles	Cyclevia	Chimirec	Oui	Beaucaire (30)
Ampoules / Néons	Ecosystem	Plancher Environnement	Oui	Lavilledieu (07)
Polystyrène	-	Valorsol	-	Portes-lès-Valence (26)
DEEE	Ecologic	Trialp - Sibuet Environnement	Oui	Le Pouzin (07)
Mobilier	Valdelia	Plancher Environnement	Oui	Montélimar (26)
Menuiserie fin de vie	-	Valorsol	-	Portes-lès-Valence (26)
ASL	Ecologic	Trialp - Sibuet Environnement	Oui	Le Pouzin (07)
ABJ	Ecologic	Trialp - Sibuet Environnement	Oui	Le Pouzin (07)
Laine de verre	Valobat	Valorsol Coved Plancher Environnement	Oui	Portes-lès-Valence (26) Roussas (26) Lavilledieu (07)
Laine de roche			Oui	
Menuiseries vitrées			Oui	
Plâtres complexes			Oui	
Bois PMCB			Oui	

TONNAGES GLOBAUX 2025 MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

31 tonnes
issues des biodéchets



538 tonnes
issues des plateformes
végétaux

15 271 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



5 766 tonnes
issues de la collecte sélective



DÉCHETS RÉSIDUELS

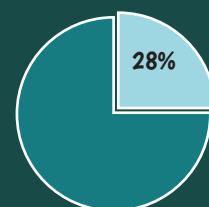
3 694 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries



18 341 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population totale : 70 557 habitants - Population municipale : 68 764 habitants
- Déchets produits : 43 641 tonnes, soit 26% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 618 kg

PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab.*
Déchets triés	20 308 t.	21 606 t.	+ 6%	306 kg
Déchets résiduels	22 640 t.	22 035 t.	- 2,7%	312 kg

*sur la population totale

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	2 722,00 t.	2 817,54 t.	3,51%
Ratio Kg/hab pop. totale	38,7 kg	39,9 kg	3,18%
Ratio Kg/hab pop. municipale		41,0 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	2 030,00 t.	2 033,02 t.	0,15%
Ratio Kg/hab pop. totale	28,9 kg	28,8 kg	-0,17%
Ratio Kg/hab pop. municipale		29,6 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	882,00 t.	915,37 t.	3,78%
Ratio Kg/hab pop. totale	12,5 kg	13,0 kg	3,46%
Ratio Kg/hab pop. municipale		13,3 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	18 233,00 t.	18 341,14 t.	0,6%
Ratio Kg/hab pop. totale	259,2 kg	259,9 kg	0,3%
Ratio Kg/hab pop. municipale		266,7 kg	

EN DÉTAIL - PLATEFORMES VÉGÉTAUX



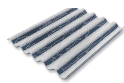
VÉGÉTÉRIES	Savasse	St Gervais	Roynac	Manas	Allan	La Laupie	Total
2025	225 t.	67,5 t.	150,66 t.	18,8 t.	45 t.	31,46 t.	538,4 t.
Ratio Kg/hab pop. totale	3,2 kg	1,0 kg	2,1 kg	0,3 kg	0,6 kg	0,4 kg	7,6 kg
Ratio Kg/hab pop. municipale		1,0 kg	2,2 kg	0,3 kg	0,7 kg	0,5 kg	4,6 kg



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	4 406 t.	3 693,78 t.	-16,2%	52 kg	54 kg
Cartons	328 t.	353,90 t.	7,9%	5 kg	5 kg
Végétaux	5 398 t.	5 415,60 t.	0,3%	77 kg	79 kg
Bois	1 686 t.	1 419,23 t.	-15,8%	20 kg	21 kg
Ferraille	621 t.	660,80 t.	6,4%	9 kg	10 kg
Gravats	4 233 t.	4 592,17 t.	8,5%	65 kg	67 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	563 t.	788,27 t.	40,0%	11 kg	11 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	484 t.	946,47 t.	95,6%	13 kg	14 kg
DDS	129 t.	161,23 t.	25,0%	2 kg	2 kg
Eco-DDS	53 t.	49,91 t.	-5,8%	1 kg	1 kg
DEEE	445 t.	546,60 t.	22,8%	8 kg	8 kg
Plâtre	22 t.	3,00 t.	-86,4%	0	0
Plâtre complexe (PMCB)		176,32 t.		2 kg	3 kg
Huiles	30 t.	26,42 t.	-12,0%	0	0
Pneus	67 t.	55,05 t.	-17,8%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	2 t.	2,36 t.	17,8%	0	0
Piles	5 t.	4,12 t.	-17,6%	0	0
Accu de mobilité			0,0%	0	0
Article Sport Loisir	2 t.	4,96 t.	148,0%	0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques	0	0,00 t.	-100,0%	0	0
Menuiserie Fin de Vie	0	0		0	0
Menuiseries (PMCB)		34,52 t.		0	1 kg
Laine Verre		9,62 t.		0	0
Laine Roche		1,49 t.		0	0
Batteries	0	2,18 t.		0	0
Polystyrène	8 t.	16,65 t.	108,1%	0	0
Cartouches	0	0,61 t.		0	0
Total	18 482 t.	18 965,25 t.	3%	269 kg	276 kg

Remarque : Les tonnages «végétaux» triés en déchèterie en 2025 ne prennent pas en compte la prestation des plateformes végétaux.

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Tonnage enfoui	Poids pris en charge SYPP
2025	58	22,16 t.	11,48 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evo n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		18 233 t.	18 341,1 t.	0,6%	260 kg	267 kg
Tri sélectif		5 634 t.	5 765,9 t.	2,3%	82 kg	84 kg
Déchèteries		18 483 t.	18 965,2 t.	2,6%	269 kg	276 kg
Végétaux		565 t.	538,4 t.	-4,8%	8 kg	8 kg
Biodéchets		32 t.	31,0 t.	-3,4%	0	0
Déchets dangereux			11,5 t.			
TOTAL	35 737 t.	42 948 t.	43 653,2 t.*	1,6%	619 kg	635 kg

Évolution depuis 2010 **+ 18,1%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

TONNAGES GLOBAUX 2025 ARDÈCHE RHÔNE COIRON

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

7 267 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 291 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

1 414 tonnes
issues de la collecte sélective

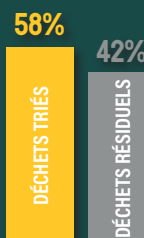


5 088 tonnes
issues des ordures ménagères



- Population totale : 23 598 habitants - Population municipale : 23 067 habitants
- Déchets produits : 15 060 tonnes, soit 9% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 638 kg

PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab.*
Déchets triés	7 951 t.	8 681 t.	+ 9,1%	368 kg
Déchets résiduels	7 094 t.	6 379 t.	- 10%	270 kg

*sur la population totale

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	534,00 t.	674,00 t.	26,23%
Ratio Kg/hab pop. totale	22,5 kg	28,6 kg	26,66%
Ratio Kg/hab pop. municipale		29,2 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	621,00 t.	619,42 t.	-0,25%
Ratio Kg/hab pop. totale	26,2 kg	26,2 kg	0,09%
Ratio Kg/hab pop. municipale		26,9 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	96,00 t.	120,00 t.	25,46%
Ratio Kg/hab pop. totale	4,1 kg	5,1 kg	25,89%
Ratio Kg/hab pop. municipale		5,2 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES

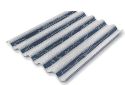


ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	5 274,00 t.	5 088,50 t.	-3,5%
Ratio Kg/hab pop. totale	222,7 kg	215,6 kg	-3,2%
Ratio Kg/hab pop. municipale		220,6 kg	



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	1 820 t.	1 291,05 t.	-29,1%	55 kg	56 kg
Cartons	186 t.	202,22 t.	8,7%	9 kg	9 kg
Végétaux	2 638 t.	2 459,74 t.	-6,8%	104 kg	107 kg
Bois	795 t.	472,20 t.	-40,6%	20 kg	20 kg
Ferraille	233 t.	296,74 t.	27,4%	13 kg	13 kg
Gravats	2 069 t.	2 484,11 t.	20,1%	105 kg	108 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	454 t.	342,68 t.	-24,5%	15 kg	15 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	55 t.	567,69 t.	932,2%	24 kg	25 kg
DDS	46 t.	32,07 t.	-30,3%	1 kg	1 kg
Eco-DDS	26 t.	26,44 t.	1,7%	1 kg	1 kg
DEEE	156 t.	192,83 t.	23,6%	8 kg	8 kg
Plâtre complexe (PMCB)		91,51 t.		4 kg	4 kg
Huiles	13 t.	12,96 t.	-0,3%	1 kg	1 kg
Pneus	17 t.	18,56 t.	9,2%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	1 t.	2,32 t.	132,3%	0	0
Piles	1 t.	1,50 t.	50,2%	0	0
Accu de mobilité				0	0
Article Sport Loisir	1 t.	3,94 t.	293,9%	0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques	0	1,12 t.		0	0
Menuiseries (PMCB)		33,07 t.		1 kg	1 kg
Laine Verre		13,72 t.		1 kg	1 kg
Laine Roche		0,91 t.		0	0
Batteries		0		0	0
Polystyrène	9 t.	9,77 t.	14,9%	0	0
Cartouches	0	0,49 t.			
Total	8 520 t.	8 557,63 t.	0%	363 kg	371 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Tonnage enfoui	Poids pris en charge SYPP
2025	22	7,08 t.	5,52 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		5 274 t.	5 088,5	-3,5%	216 kg	221 kg
Tri sélectif		1 251 t.	1 413,9	13,0%	60 kg	61 kg
Déchèteries		8 520 t.	8 557,6	0,4%	363 kg	371 kg
Déchets dangereux			5,5			
TOTAL	12 931 t.	15 045 t.	15 065,5 t.*	0,1%	638 kg	653 kg

Évolution depuis 2010 **+ 16,5%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

TONNAGES GLOBAUX 2025 BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

5 630 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 107 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

2 517 tonnes
issues de la collecte sélective



5 372 tonnes
issues des ordures ménagères



DÉCHETS RÉSIDUELS

- Population totale : 21 221 habitants - Population municipale : 20 753 habitants
- Déchets produits : 14 624 tonnes, soit 9% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 689 kg

	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab.*
Déchets triés	8 004 t.	8 147 t.	+ 1,8%	384 kg
Déchets résiduels	6 881 t.	6 479 t.	- 5,8%	305 kg

*sur la population totale

56%

DÉCHETS TRIÉS

44%

DÉCHETS RÉSIDUELS

PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI



EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	1 292,00 t.	1 315,98 t.	1,86%
Ratio Kg/hab pop. totale	60,5 kg	62,0 kg	2,39%
Ratio Kg/hab pop. municipale		63,4 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	1 055,00 t.	1 101,60 t.	4,42%
Ratio Kg/hab pop. totale	49,5 kg	51,9 kg	4,97%
Ratio Kg/hab pop. municipale		53,1 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	17,00 t.	99,26 t.	483,88%
Ratio Kg/hab pop. totale	0,8 kg	4,7 kg	486,96%
Ratio Kg/hab pop. municipale		4,8 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



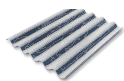
ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	5 390,00 t.	5 372,41 t.	-0,3%
Ratio Kg/hab pop. totale	252,7 kg	253,2 kg	0,2%
Ratio Kg/hab pop. municipale		258,9 kg	

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	1491 t.	1 106,94 t.	-25,8%	52 kg	53 kg
Cartons	270 t.	240,48 t.	-10,9%	11 kg	12 kg
Végétaux	1 340 t.	1 400,04 t.	4,5%	66 kg	67 kg
Bois	681 t.	390,66 t.	-42,6%	18 kg	19 kg
Ferraille	392 t.	365,42 t.	-6,8%	17 kg	18 kg
Gravats	1 964 t.	1 738,26 t.	-11,5%	82 kg	84 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	341 t.	323,26 t.	-5,2%	15 kg	16 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	274 t.	599,73 t.	118,9%	28 kg	29 kg
DDS	52 t.	57,16 t.	9,9%	3 kg	3 kg
Eco-DDS	31 t.	31,77 t.	2,5%	1 kg	2 kg
DEEE	245 t.	317,23 t.	29,5%	15 kg	15 kg
Plâtre complexe (PMCB)		83,55 t.		4 kg	4 kg
Huiles	14 t.	13,86 t.	-1,0%	1 kg	1 kg
Pneus	28 t.	24,23 t.	-13,5%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	1 t.	1,26 t.	25,5%	0	0
Piles	3 t.	2,09 t.	-30,3%	0	0
Accu de mobilité				0	0
Article Sport Loisir			0,0%	0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques			0,0%	0	0
Menuiseries (PMCB)		29,58 t.		1 kg	1 kg
Laine Verre		6,12 t.		0	0
Laine Roche		0,53 t.		0	0
Batteries		0,68 t.		0	0
Polystyrène	4 t.	4,05 t.	1,2%	0	0
Cartouches		0,14 t.		0	0
Total	7 131 t.	6 737,03 t.	-6%	317 kg	325 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Tonnage enfoui	Poids pris en charge SYPP
2025	14	3,38 t.	2,88 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evo n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		5 390 t.	5 372,4 t.	-0,3%	253 kg	259 kg
Tri sélectif		2 364 t.	2 516,8 t.	6,5%	119 kg	121 kg
Déchèteries		7 131 t.	6 737,0 t.	-5,5%	317 kg	325 kg
Déchets dangereux			2,9 t.			
TOTAL	13 367 t.	14 885 t.	14 629,20 t.*	-1,7%	689 kg	705 kg

Évolution depuis 2010 **+ 9,4%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

TONNAGES GLOBAUX 2025 DIEULEFIT - BOURDEAUX

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS



1 150 tonnes
issues des plateformes
végétales

3 050 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



550 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries



1 244 tonnes
issues de la collecte sélective



798 tonnes
issues des ordures ménagères

DÉCHETS RÉSIDUELS

- Population totale : 9 899 habitants - Population municipale : 9 594 habitants
- Déchets produits : 6 792 tonnes, soit 4% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 686 kg

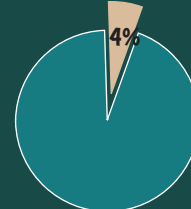
PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI

80%

DÉCHETS TRIÉS

20%

DÉCHETS
RÉSIDUELS



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab.*
Déchets triés	5 319 t.	5 444 t.	+ 2,3%	550 kg
Déchets résiduels	1 569 t.	1 348 t.	- 14%	136 kg

*sur la population totale



EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	587,00 t.	581,40 t.	-0,95%
Ratio Kg/hab pop. totale	59,3 kg	58,7 kg	-0,94%
Ratio Kg/hab pop. municipale		60,6 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	597,00 t.	530,10 t.	-11,21%
Ratio Kg/hab pop. totale	60,3 kg	53,6 kg	-11,20%
Ratio Kg/hab pop. municipale		55,3 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	137,00 t.	132,42 t.	-3,34%
Ratio Kg/hab pop. totale	13,8 kg	13,4 kg	-3,33%
Ratio Kg/hab pop. municipale		13,8 kg	



EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	829,00 t.	798,08 t.	-3,7%
Ratio Kg/hab pop. totale	83,7 kg	80,6 kg	-3,7%
Ratio Kg/hab pop. municipale		83,2 kg	



EN DÉTAIL - PLATEFORMES VÉGÉTAUX



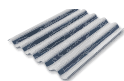
VÉGÉTÉRIES	La Bégude de M.	Dieulefit	Total
2025	680,00 t.	470,00 t.	1 150,00 t.
Ratio Kg/hab pop. totale	68,7 kg	47,5 kg	116,2 kg
Ratio Kg/hab pop. municipale	70,9 kg	49,0 kg	119,9 kg



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	740 t.	550,52 t.	-25,6%	56 kg	57 kg
Cartons	103 t.	99,36 t.	-3,5%	10 kg	10 kg
Végétaux	342 t.	790,00 t.	131,0%	80 kg	82 kg
Bois	528 t.	236,70 t.	-55,2%	24 kg	25 kg
Ferraille	187 t.	167,48 t.	-10,4%	17 kg	17 kg
Gravats	857 t.	919,95 t.	7,3%	93 kg	96 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	193 t.	119,70 t.	-38,0%	12 kg	12 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)		411,30 t.		42 kg	43 kg
DDS	39 t.	40,50 t.	3,8%	4 kg	4 kg
Eco-DDS	14 t.	13,15 t.	-6,1%	1 kg	1 kg
DEEE	125 t.	133,92 t.	7,1%	14 kg	14 kg
Plâtre complexe (PMCB)		50,96 t.		5 kg	5 kg
Huiles	6 t.	4,59 t.	-23,5%	0	0
Pneus	12 t.	14,79 t.	23,2%	1 kg	2 kg
Neon/ampoules		0,47 t.	0,0%	0	0
Piles	1 t.	0,55 t.	-45,2%	0	0
Accu de mobilité	2 t.		-100,0%	0	0
Article Sport Loisir	1 t.	6,36 t.	535,6%	1 kg	1 kg
Article Bricolage jardinage Thermiques		1,30 t.	0,0%	0	0
Menuiseries (PMCB)		22,56 t.	0,0%	2 kg	2 kg
Laine Verre		6,11 t.	0,0%	1 kg	1 kg
Laine Roche		1,52 t.	0,0%	0	0
Batteries	5 t.	4,58 t.		0	0
Polystyrène	4 t.	4,11 t.	2,8%	0	0
Cartouches					
Total	3 159 t.	3 600,48 t.	14%	364 kg	375 kg

Remarque : Les tonnages «végétaux» triés en déchèterie en 2025 ne prennent pas en compte la prestation des plateformes végétaux.

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Tonnage enfoui	Poids pris en charge SYPP
2025	30	8,16 t.	6,92 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evo n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		829 t.	798,1 t.	-3,7%	81 kg	83 kg
Tri sélectif		1320 t.	1 243,9 t.	-5,8%	126 kg	130 kg
Déchèteries		3159 t.	3 600,5 t.	14,0%	364 kg	375 kg
Végétaux		1580 t.	1 150,0 t.	-27,2%	116 kg	120 kg
Déchets Dangereux			6,9 t.			
TOTAL	5 671 t.	6 888 t.	6 799,4 t.*	-1,3%	687 kg	709 kg

Évolution depuis 2010 **+ 19,9%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

TONNAGES GLOBAUX 2025 DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

5 351 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 211 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

1 505 tonnes
issues de la collecte sélective

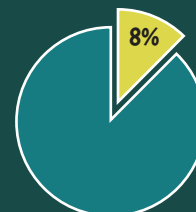


4 880 tonnes
issues des ordures ménagères

DÉCHETS RÉSIDUELS

- Population totale : 19 584 habitants - Population municipale : 19 145 habitants
- Déchets produits : 12 947 tonnes, soit 8% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 661 kg

PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab.*
Déchets triés	6 551 t.	6 856 t.	+ 4,7%	350 kg
Déchets résiduels	6 777 t.	6 091 t.	- 10%	311 kg

*sur la population totale

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	620,00 t.	654,78 t.	5,61%
Ratio Kg/hab pop. totale	31,8 kg	33,4 kg	5,00%
Ratio Kg/hab pop. municipale		34,2 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	716,00 t.	650,84 t.	-9,10%
Ratio Kg/hab pop. totale	36,8 kg	33,2 kg	-9,63%
Ratio Kg/hab pop. municipale		34,0 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	198,00 t.	199,00 t.	0,51%
Ratio Kg/hab pop. totale	10,2 kg	10,2 kg	-0,07%
Ratio Kg/hab pop. municipale		10,4 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES

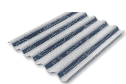


ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	4 865,00 t.	4880,20 t.	0,3%
Ratio Kg/hab pop. totale	249,9 kg	249,2 kg	-0,3%
Ratio Kg/hab pop. municipale		254,9 kg	



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	1 912 t.	1 210,90 t.	-36,7%	62	63
Cartons	135 t.	144,70 t.	7,2%	7	8
Végétaux	1 861 t.	1 836,40 t.	-1,3%	94	96
Bois	507 t.	307,00 t.	-39,4%	16	16
Ferraille	294 t.	289,32 t.	-1,6%	15	15
Gravats	1 281 t.	1 462,44 t.	14,2%	75	76
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	289 t.	249,60 t.	-13,6%	13	13
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	208 t.	503,46 t.	142,0%	26	26
DDS	58 t.	66,16 t.	14,1%	3	3
Eco-DDS	17 t.	22,77 t.	34,0%	1	1
DEEE	237 t.	270,75 t.	14,2%	14	14
Plâtre complexe (PMCB)		76,74 t.		4	4
Huiles	16 t.	13,72 t.	-14,2%	1	1
Pneus	50 t.	47,29 t.	-5,4%	2	2
Neon/ampoules	1 t.	1,03 t.	3,7%	0	0
Piles	2 t.	1,88 t.	-6,0%	0	0
Accu de mobilité			0,0%	0	0
Article Sport Loisir	4 t.	8,72 t.	118,1%	0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques			0,0%	0	0
Menuiserie Fin de Vie	47 t.	2,44 t.		0	0
Menuiseries (PMCB)		35,86 t.		2	2
Laine Verre				0	0
Laine Roche				0	0
Batteries	7 t.	7,16 t.		0	0
Polystyrène	3 t.	3,32 t.	10,9%	0	0
cartouches		0,14 t.		0	0
Total	6 929,00 t.	6 561,86 t.	-5%	335 kg	343 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Tonnage enfoui	Poids pris en charge SYPP
2025	7	1,92 t.	1,20 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		4 865 t.	4 880,20 t.	0,3%	249 kg	255 kg
Tri sélectif		1 534 t.	1 504,60 t.	-1,9%	77 kg	79 kg
Déchèteries		6 929 t.	6 561,90 t.	-5,3%	335 kg	343 kg
Déchets Dangereux			1,20 t.			
TOTAL	11 333 t.	13 328 t.	12 947,90 t.*	-2,9%	661 kg	676 kg

Évolution depuis 2010 **+ 14,3%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

TONNAGES GLOBAUX 2025 DRÔME SUD PROVENCE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

12 832 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



2 199 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

3 462 tonnes
issues de la collecte sélective



9 648 tonnes
issues des ordures ménagères

DÉCHETS RÉSIDUELS

- Population totale : 44 267 habitants - Population municipale : 43 119 habitants
- Déchets produits : 28 141 tonnes, soit 18% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 636 kg

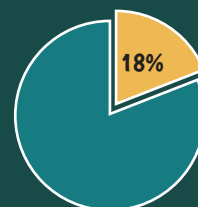
PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI

58%

DÉCHETS TRIÉS

42%

DÉCHETS RÉSIDUELS



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab.*
Déchets triés	15 368 t.	16 294 t.	+ 6%	368 kg
Déchets résiduels	12 712 t.	11 847 t.	- 6,8%	268 kg

*sur la population totale

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	1 998,00 t.	2 085,34 t.	4,37%
Ratio Kg/hab pop. totale	45,2 kg	47,1 kg	4,16%
Ratio Kg/hab pop. municipale		48,4 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	1 371,00 t.	1 293,10 t.	-5,68%
Ratio Kg/hab pop. totale	31,0 kg	29,2 kg	-5,87%
Ratio Kg/hab pop. municipale		30,0 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	57,00 t.	83,68 t.	46,81%
Ratio Kg/hab pop. totale	1,3 kg	1,9 kg	46,51%
Ratio Kg/hab pop. municipale		1,9 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES

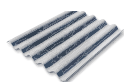


ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	10 019,00 t.	9 647,66 t.	-3,7%
Ratio Kg/hab pop. totale	226,8 kg	217,9 kg	-3,9%
Ratio Kg/hab pop. municipale		223,7 kg	



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	2 693 t.	2 198,52 t.	-18,4%	50 kg	51 kg
Cartons	417 t.	441,36 t.	5,8%	10 kg	10 kg
Végétaux	4 334 t.	4 536,42 t.	4,7%	102 kg	105 kg
Bois	1 168 t.	1 081,88 t.	-7,4%	24 kg	25 kg
Ferraille	537 t.	548,36 t.	2,1%	12 kg	13 kg
Gravats	3 862 t.	3 946,40 t.	2,2%	89 kg	92 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	524 t.	594,24 t.	13,4%	13 kg	14 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	456 t.	765,86 t.	68,0%	17 kg	18 kg
DDS	82 t.	105,87 t.	29,1%	2 kg	2 kg
Eco-DDS	41 t.	41,84 t.	2,0%	1 kg	1 kg
DEEE	385 t.	435,36 t.	13,1%	10 kg	10 kg
Plâtre complexe (PMCB)		166,64 t.		4 kg	4 kg
Huiles	27 t.	26,54 t.	-1,7%	1 kg	1 kg
Pneus	46 t.	42,50 t.	-7,6%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	1 t.	2,38 t.	137,8%	0	0
Piles	4 t.	1,90 t.	-52,6%	0	0
Accu de mobilité			0,0%	0	0
Article Sport Loisir	12 t.	14,19 t.	18,2%	0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques	5 t.	4,78 t.	-4,4%	0	0
Menuiserie Fin de Vie				0	0
Menuiseries (PMCB)		42,18 t.		1 kg	1 kg
Laine Verre		21,12 t.		0	0
Laine Roche		0,86 t.		0	0
Batteries		0,48 t.		0	0
Polystyrène	10 t.	9,89 t.	-1,2%	0	0
Cartouches		0,58 t.		0	0
Total	14 604 t.	15 030,12 t.	3%	340 kg	349 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante

	Nombre de dossiers	Tonnage enfoui	Poids pris en charge SYPP
2025	24	14,78 t.	5,5 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		10 019,00	9 647,70	-3,7%	218	224
Tri sélectif		3 426,00	3 462,10	1,1%	78	80
Déchèteries		14 635,00	15 030,10	2,7%	340	349
Déchets Dangereux			5,5			
TOTAL	23 388 t.	28 080,00 t.	28 145,40 t.*	0,2%	636 kg	653 kg

Évolution depuis 2010 **+ 20,3%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

TONNAGES GLOBAUX 2025 ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

7 823 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



965 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

2 332 tonnes
issues de la collecte sélective



5 567 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population totale : 23 243 habitants - Population municipale : 22 626 habitants
- Déchets produits : 16 687 tonnes, soit 11% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 718 kg

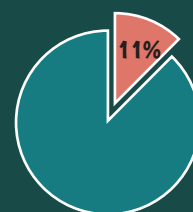
PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI

61%

DÉCHETS TRIÉS

39%

DÉCHETS RÉSIDUELS



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab.*
Déchets triés	9 661 t.	10 155 t.	+ 5,1%	437 kg
Déchets résiduels	7 124 t.	6 532 t.	- 8,3%	281 kg

*sur la population totale

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	898,00 t.	947,68 t.	5,53%
Ratio Kg/hab pop. totale	38,5 kg	40,8 kg	5,94%
Ratio Kg/hab pop. municipale		41,9 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	1 062,00 t.	1 102,92 t.	3,85%
Ratio Kg/hab pop. totale	45,5 kg	47,5 kg	4,26%
Ratio Kg/hab pop. municipale		48,7 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	248,00 t.	281,86 t.	13,65%
Ratio Kg/hab pop. totale	10,6 kg	12,1 kg	14,09%
Ratio Kg/hab pop. municipale		12,5 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES

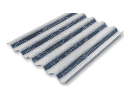


ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	5 675,00 t.	5 566,56 t.	-1,9%
Ratio Kg/hab pop. totale	243,2 kg	239,5 kg	-1,5%
Ratio Kg/hab pop. municipale		246,0 kg	



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	1 449 t.	965,02 t.	-33,4%	42 kg	43 kg
Cartons	261 t.	257,80 t.	-1,2%	11 kg	11 kg
Végétaux	2 473 t.	2 526,64 t.	2,2%	109 kg	112 kg
Bois	851 t.	887,10 t.	4,2%	38 kg	39 kg
Ferraille	332 t.	331,00 t.	-0,3%	14 kg	15 kg
Gravats	2 704 t.	2 602,01 t.	-3,8%	112 kg	115 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	385 t.	683,12 t.	77,4%	29 kg	30 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)			0,0%	0	0
DDS	80 t.	88,25 t.	10,3%	4 kg	4 kg
Eco-DDS	42 t.	44,84 t.	6,8%	2 kg	2 kg
DEEE	270 t.	292,11 t.	8,2%	13 kg	13 kg
Plâtre			0,0%	0	0
Plâtre complexe (PMCB)		44,08 t.		2 kg	2 kg
Huiles	13 t.	13,00 t.	0,0%	1 kg	1 kg
Pneus	25 t.	24,59 t.	-1,7%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	1 t.	1,14 t.	14,2%	0	0
Piles	2 t.	1,47 t.	-26,7%	0	0
Accu de mobilité			0,0%	0	0
Article Sport Loisir			0,0%	0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques			0,0%	0	0
Menuiserie Fin de Vie				0	0
Menuiseries (PMCB)		6,76 t.		0	0
Laine Verre		3,57 t.		0	0
Laine Roche		0,82 t.		0	0
Batteries				0	0
Polystyrène	14 t.	15,20 t.	8,5%	1 kg	1 kg
Cartouches		0,36 t.		0	0
Total	8 902 t.	8 788,51 t.	-1%	378 kg	388 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Poids déposé	Poids pris en charge SYPP
2025	20	6,59 t.	4,17 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		5 675 t.	5 566,60 t.	-1,9%	239 kg	246 kg
Tri sélectif		2 208 t.	2 332,50 t.	5,6%	100 kg	103 kg
Déchèteries		8 902 t.	8 788,50 t.	-1,3%	378 kg	388 kg
Déchets Dangereux			4,20 t.			
TOTAL	11 947 t.	16 785 t.	16 691,70 t.*	-0,6%	718 kg	738 kg

Évolution depuis 2010 **+ 39,7%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

TONNAGES GLOBAUX 2025 RHÔNE LEZ PROVENCE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

8 289,12 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 132 tonnes
issues de la collecte sélective



DÉCHETS RÉSIDUELS

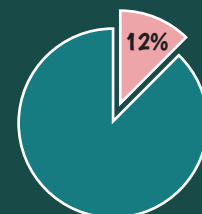
1 306,60 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries



7 974,36 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population totale : 24 753 habitants - Population municipale : 24 385 habitants
- Déchets produits : 18 702,55 tonnes, soit 11% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant* : 755 kg

PART DES DÉCHETS APPORTÉS PAR EPCI



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab*
Déchets triés	9 204 t.	9 422 t.	+ 2,4%	380 kg
Déchets résiduels	9 466 t.	9 280,96 t.	- 1,9%	375 kg

*sur la population totale

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	415 t.	424,04 t.	2,18 %
Ratio Kg/hab pop. totale	17,03 kg	17,1 kg	0,58 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		17,4 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	570 t.	545,32 t.	-4,33 %
Ratio Kg/hab pop. totale	23,4 kg	22 kg	-5,83 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		22,4 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	95 t.	163,11 t.	71,69 %
Ratio Kg/hab pop. totale	3,9 kg	6,6 kg	69,01 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		6,7 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES

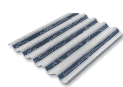


ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	7857 t.	7 974,36 t.	1,5 %
Ratio Kg/hab pop. totale	322,5 kg	322,2 kg	-0,1 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		327 kg	



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	1 609 t.	1 306,60 t.	-18,8%	53 kg	54 kg
Cartons	205 t.	208,34 t.	1,6%	8 kg	9 kg
Végétaux	2 782 t.	2 839,34 t.	2,1%	115 kg	116 kg
Bois	653 t.	464,38 t.	-28,9%	19 kg	19 kg
Ferraille	310 t.	330,28 t.	6,5%	13 kg	14 kg
Gravats	3 110 t.	3 009,96 t.	-3,2%	122 kg	123 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	473 t.	480,37 t.	1,6%	19 kg	20 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	191 t.	430,36 t.	125,3%	17 kg	18 kg
DDS	88 t.	93,01 t.	5,7%	4 kg	4 kg
Eco-DDS	16 t.	14,30 t.	-10,7%	1 kg	1 kg
DEEE	226 t.	236,02 t.	4,4%	10 kg	10 kg
Plâtre	18 t.	5,64 t.	-68,7%	0	0
Plâtre complexe (PMCB)		91,62 t.		4 kg	4 kg
Huiles	16 t.	15,81 t.	-1,2%	1 kg	1 kg
Pneus	31 t.	31,30 t.	1,0%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	2 t.	0,39 t.	-80,4%	0	0
Piles	2 t.	1,12 t.	-44,0%	0	0
Accu de mobilité				0	0
Article Sport Loisir		0,00		0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques		0,00		0	0
Menuiserie Fin de Vie		0,00		0	0
Menuiseries (PMCB)		24,44 t.		1 kg	1 kg
Laine Verre		4,89 t.		0	0
Laine Roche		0,77 t.		0	0
Batteries		0,00		0	0
Polystyrène		6,78 t.		0	0
Cartouches	0	0,19 t.		0	0
Total	9 732 t.	9 595,72 t.		388 kg	394 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Tonnage enfoui	Poids pris en charge SYPP
2025	15	5,12 t.	3,02 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop.totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		7 857 t.	7 974,4 t.	1,5%	322 kg	327 kg
Tri sélectif		1 080 t.	1 132,5 t.	4,9%	46 kg	46 kg
Déchèteries		9 733 t.	9 595,7 t.	-1,4%	388 kg	394 kg
Déchets Dangereux			3,0 t.			
TOTAL	14 604 t.	18 670 t.	18 705,6 t.*	0,2%	756 kg	767 kg

Évolution depuis 2010 **+ 21,9%**

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

CABINET DE CONSEILLERS TMD

Nom de l'entreprise : **SYPP (Syndicat des Portes de Provence)**

Adresse du siège social de l'entreprise : **14 B, Route de MALATAVERNE
26780 ALLAN**

SIRET : 252 602 552 00025

Année concernée par le rapport : **2025**

Ce rapport annuel est établi par (nom et prénom)

DOVETTA Olga

Fonction : conseiller à la sécurité

Interne ☐

Externe ☒

Numéro du certificat :

8110

Date de validité :

25 Juin 2027

En cas de plusieurs conseillers déclarés dans l'entreprise, préciser le périmètre du rapport :

Mode(s) de transport

Et/ou classe(s) de marchandises dangereuses

Et/ou géographique

Visite(s) effectuée(s) sur site(s) (voir détail au point 4.1 du présent appendice)

Nombre de visite(s) : **26**

Nom et prénom : **DOVETTA Olga**

Identité du ou des conseillers ayant effectué la ou les visites si ce n'est pas le rédacteur :

Numéro(s) de certificat(s) :

Rapport annuel établi le : **26/03/2026**

Transmis à l'entreprise le : **28/03/2026**

A (nom et fonction) :

M Alain GALLU – Président

Signature du conseiller à la sécurité

Le conseiller à la sécurité s'assure de la réception du présent rapport annuel par l'entreprise et en conserve une trace par tout moyen approprié

CABINET de Conseillers TMD
682 Chemin des Canons
84350 COURTHEZON
06 06 16 75 75 74
Siret : 832 518 542 00010

SYNTHESE DU RAPPORT :

Faire appliquer l'Appendice IV.11 de l'arrêté TMD aux prestataires collecteurs de déchets tel que CHIMIREC et ECODDS.

Ce rapport a été établi en conformité avec l'appendice IV.4 de l'arrêté TMD à sa dernière version en vigueur ainsi qu'avec le guide de bonnes pratiques du CSTMD édition 2019 établi par l'ACSTMD.

PRESENTATION DU SYPP

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

Le SYPP a été créé en 2004, et réunit des communes ayant décidé de se rassembler pour s'occuper ensemble de la valorisation et du traitement des déchets de leurs habitants. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique.

En 2026, le Syndicat regroupe 7 Communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération du sud Drôme-Ardèche et du nord Vaucluse, représentant 177 communes et 238 174 habitants.

La vocation initiale du SYPP s'est élargie ces dernières années au cadre plus vaste du développement durable. Si la valorisation et le traitement restent ses missions principales, le Syndicat se mobilise activement pour la prévention et la réduction des déchets à la source, le développement d'une économie circulaire et du réemploi local.

Son rôle :

- Organisation des services d'études, administratifs, juridiques et techniques ;
- Représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient une représentation ou une consultation.
- Aider et accompagner les EPCI
- Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie
- Accompagner les collectivités dans l'optimisation technique et financière

Son fonctionnement :

Le SYPP est administré par un **Comité syndical** composé de membres titulaires et suppléants (29) désignés par les collectivités membres. La représentation de chaque collectivité au sein du Comité est fixée en fonction de sa population.

Le Comité élit en son sein un **Bureau**, organe exécutif du Syndicat. Il est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le Comité. Il est composé de représentants (9) des collectivités adhérentes, élus par le Comité syndical. La configuration du Bureau permet une représentativité de chacun des 8 EPCI du territoire.

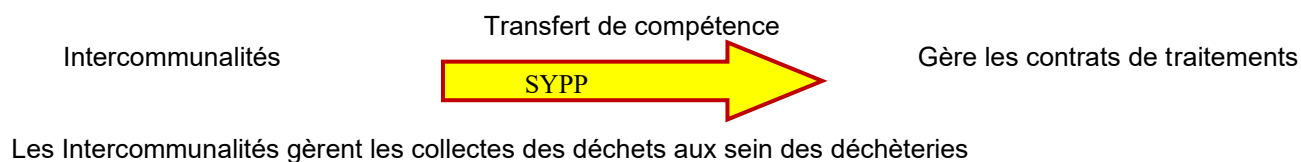
Le SYPP regroupe les déchèteries suivantes :

MONTBOUCHER sur JABRON	VALREAS	SAINT PAUL les TROIS CHATEAUX
ALBA LA ROMAINE	BOLLENE	MONDRAGON
BOURDEAUX	BOURG Saint ANDEOL	BUIS les BARONNIES
CRUAS	DIEULEFIT	GRIGNAN
LA LAUPIE	MALATAVERNE	MONTELMAR SUD
MONTELMAR NORD	DONZERE	SAULCE sur RHONE
NYONS	SUZE la ROUSSE	VALAURIE
VIVIERS	LE TEIL	SEDERON

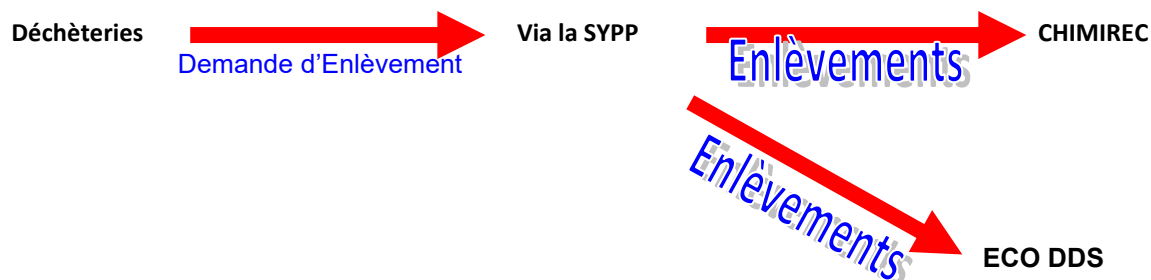
Partie I : Organisation de l'entreprise pour les activités liées au transport de marchandises dangereuses

1-1 Gestion administrative et opérationnelle des activités liées au transport

➤ **Gestion administrative des activités liées au Transport**



➤ **Gestion opérationnelle des activités liées au Transport**



1-2 Place du conseiller à la sécurité dans l'organisation



Partie II : Relevé des activités de l'année écoulée**2-1 Chiffres de l'année concernée par le rapport**

Il s'agit d'enlèvements de déchets par les sociétés CHIMIREC, ECODDS et ECO SYSTEME.

La partie trie et emballage des matières dangereuses représente de moins de **2%** des tonnages triés sur les différentes déchèteries.

LISTE DES MATIERES DANGEREUSES CONCERNANT L'ANNEE 2025

UN 1070 DECHET PROTOXYDE D'AZOTE, 2.2 (5.1)
UN 1072 DECHET OXYGENE COMPRIME, 2.2 (5.1)
UN 1263 DECHETS PEINTURES, 3, II
UN 1479 DECHETS SOLIDE COMBURANT, n.s.a, 5.1, II
UN 1760 DECHETS LIQUIDE CORROSIF, n.s.a, 8, II
UN 1950 DECHETS AEROSOLS, 2.1
UN 1993 DECHET LIQUIDE INFLAMMABLES, n.s.a, 3, II
UN 2794 DECHETS ACCUMULATEURS REMPLIS D'ELECTROLYTE LIQUIDE ACIDE, 8, (E)
UN 2809 DECHETS MERCURE, 8 (6.1), III
UN 2810 DECHETS LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, n.s.a, 6.1, II
UN 2811 DECHETS SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, n.s.a, 6.1, II
UN 2902 DECHETS PESTICIDES LIQUIDE TOXIQUE, n.s.a, 6.1, II
UN 3077 DECHETS MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, n.s.a, 9, III, (-)
UN 3082 DECHETS MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, n.s.a, 9, III, (-)
UN 3090 DECHETS PILES AU LITHIUM METAL, 9A
UN 3175 DECHETS SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, 4.1, II
UN 3264 DECHETS LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF ACIDE, n.s.a, 8, II
UN 3266 DECHETS LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF BASIQUE, n.s.a, 8, II
UN 3480 DECHETS PILE AU LITHIUM IONIQUE, 9A
UN 3509 EMBALLAGES AU REBUT, VIDES, NON NETTOYES, 9A

2-1-1 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE MONTBOUCHER sur JABRON

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		11.722
1950	2	2.1		X	0.487
1993	3	3		X	0.011
2794	8	8	X		0.572
2811	6.1	6.1		X	0.049
2902	6.1	6.1		X	0.025
3077	9	9	X		7.796
3090	9	9A		X	0.699
3264	8	8		X	0.011
3266	8	8		X	0.014
3509	9	9	X		14.178

2-1-2 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE SUZE LA ROUSSE

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		15.319
1479	5.1	5.1		X	0.387
1950	2	2.1		X	0.781
1993	3	3		X	0.307
2810	6.1	6.1		X	0.069
2811	6.1	6.1		X	0.215
2902	6.1	6.1		X	0.223
3077	9	9	X		25.463
3264	8	8		X	0.213
3266	8	8		X	0.115

2-1-3 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE VALREAS

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1070	2	2.2 + 5.1		X	0.058
1072	2	2.2 + 5.1		X	0.063
1263	3	3	X		20.165
1479	5.1	5.1		X	0.487
1950	2	2.1		X	1.039
1993	3	3		X	0.660
2809	8	8 + 6.1		X	0.012
2810	6.1	6.1		X	0.633
2902	6.1	6.1		X	0.451
3090	9	9A		X	0.526
3264	8	8		X	0.176
3266	8	8		X	0.096
3480	9	9A		X	0.185

2-1-4 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE BOLLENE

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		9.278
1950	2	2.1		X	0.169
2811	6.1	6.1		X	0.188
3077	9	9	X		26.424
3264	8	8		X	0.012

2-1-5 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE Saint PAUL les TROIS CHATEAUX

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		28.244
1479	5.1	5.1		X	0.148
1950	2	2.1		X	1.019
1993	3	3		X	0.217
2810	6.1	6.1		X	0.019
2811	6.1	6.1		X	0.154
2902	6.1	6.1		X	0.295
3077	9	9	X		39.447
3090	9	9A		X	1.250
3264	8	8		X	0.169
3266	8	8		X	0.078

2-1-6 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE BOURDEAUX

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		3.153
1479	5.1	5.1		X	0.038
1950	2	2.1		X	0.270
1993	3	3		X	0.052
2902	6.1	6.1		X	0.089
3077	9	9	X		2.274
3090	9	9A		X	0.278
3264	8	8		X	0.024
3266	8	8		X	0.014
3509	9	9	X		4.938

2-1-7 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE D'ALBA LA ROMAINE

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		3.655
1479	5.1	5.1		X	0.044
1950	2	2.1		X	0.294
1993	3	3		X	0.071
2810	6.1	6.1		X	0.034
2811	6.1	6.1		X	0.123
2902	6.1	6.1		X	0.111
3077	9	9	X		3.607
3090	9	9A		X	0.167
3264	8	8		X	0.041
3266	8	8		X	0.035
3509	9	9	X		3.854

2-1-8 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE VALAURIE

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		4.313
1479	5.1	5.1		X	0.183
1950	2	2.1		X	0.310
1993	3	3		X	0.231
2810	6.1	6.1		X	0.253
2811	6.1	6.1		X	0.104
2902	6.1	6.1		X	0.118
3077	9	9	X		1.747
3082	9	9		X	2.020
3090	9	9A		X	0.192
3175	4.1	4.1		X	0.180
3264	8	8		X	0.104
3266	8	8		X	0.042
3509	9	9	X		4.989

CABINET DE CONSEILLERS TMD	RAPPORT ANNUEL (CONSEILLER A LA SECURITE TRANSPORT) 2025
-----------------------------------	---

**2-1-9 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE MALATAVERNE**

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		3.012
1479	5.1	5.1		X	0.144
1950	2	2.1		X	0.211
1993	3	3		X	0.172
2794	8	8	X		0.481
2810	6.1	6.1		X	0.174
2902	6.1	6.1		X	0.085
3077	9	9	X		0.793
3090	9	9A		X	0.525
3264	8	8		X	0.045
3266	8	8		X	0.033
3509	9	9	X		2.096

**2-1-10 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE SAULCE SUR RHONE**

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		3.102
1950	2	2.1		X	0.068
2811	6.1	6.1		X	0.023
2902	6.1	6.1		X	0.012
3077	9	9	X		2.469
3090	9	9A		X	0.304
3264	8	8		X	0.010
3509	9	9	X		3.189

2-1-11 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE LE TEIL

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		15.592
1479	5.1	5.1		X	0.157
1950	2	2.1		X	0.273
1993	3	3		X	0.270
2810	6.1	6.1		X	0.505
2902	6.1	6.1		X	0.192
3077	9	9	X		3.380
3090	9	9A		X	0.609
3264	8	8		X	0.106
3266	8	8		X	0.153
3480	9	9A		X	0.026
3509	9	9	X		3.217

2-1-12 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE SEDERON

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		2.367
1479	5.1	5.1		X	0.013
1950	2	2.1		X	0.232
1993	3	3		X	0.025
2810	6.1	6.1			0.149
2902	6.1	6.1		X	0.046
3077	9	9	X		2.081
3264	8	8		X	0.045
3266	8	8		X	0.023
3509	9	9	X		3.601

2-1-13 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE GRIGNAN

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		9.980
1479	5.1	5.1		X	0.259
1950	2	2.1		X	0.651
1993	3	3		X	0.504
2810	6.1	6.1		X	0.297
2811	6.1	6.1		X	0.163
2902	6.1	6.1		X	0.286
3077	9	9	X		26.323
3090	9	9A		X	0.432
3264	8	8		X	0.122
3266	8	8		X	0.087

2-1-14 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE MONTELMARD SUD

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		22.293
1479	5.1	5.1		X	0.059
1950	2	2.1		X	1.052
1993	3	3		X	0.104
2794	8	8	X		0.634
2902	6.1	6.1		X	0.407
3077	9	9	X		49.597
3090	9	9A		X	1.514
3264	8	8		X	0.174
3266	8	8		X	0.053
3480	9	9A		X	0.031

2-1-15 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE CRUAS

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		9.766
1479	5.1	5.1		X	0.082
1760	8	8		X	0.013
1950	2	2.1		X	0.285
1993	3	3		X	0.212
2810	6.1	6.1		X	0.018
2811	6.1	6.1		X	0.023
2902	6.1	6.1		X	0.112
3077	9	9	X		9.434
3090	9	9A		X	0.700
3264	8	8		X	0.073
3266	8	8		X	0.039
3509	8	8	X		0.474

2-1-16 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE NYONS

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		18.572
1479	5.1	5.1		X	0.296
1950	2	2.1		X	1.007
1993	3	3		X	0.900
2902	6.1	6.1		X	0.415
3077	9	9	X		13.163
3264	8	8		X	0.166
3266	8	8		X	0.133
3509	9	9	X		17.337

2-1-17 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE VIVIERS

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		9.292
1479	5.1	5.1		X	0.086
1760	8	8		X	0.152
1950	2	2.1		X	0.475
1993	3	3		X	0.436
2794	8	8	X		2.525
2811	6.1	6.1		X	0.257
2902	6.1	6.1		X	0.036
3077	9	9	X		3.938
3090	9	9A		X	0.517
3175	4.1	4.1		X	0.099
3264	8	8		X	0.082
3266	8	8		X	0.038
3509	9	9	X		7.547

2-1-18 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE DONZERE

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		1.644
1950	2	2.1		X	0.028
1993	3	3		X	0.013

2-1-19 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE MONTELMARD NORD

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		16.895
1479	5.1	5.1		X	0.005
1760	8	8		X	0.165
1950	2	2.1		X	0.601
2794	8	8	X		0.975
2810	6.1	6.1		X	0.059
2811	6.1	6.1		X	0.182
2902	6.1	6.1		X	0.135
3077	9	9	X		28.922
3090	9	9A		X	0.990
3264	8	8		X	0.038
3266	8	8		X	0.061

2-1-20 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE MONDRAGON

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		17.447
1950	2	2.1		X	0.468
2810	6.1	6.1		X	0.463
2811	6.1	6.1		X	0.338
3077	9	9	X		34.733
3480	9	9A		X	0.282
3509	9	9	X		0.748

2-1-21 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE BOURG SAINT ANDEOL

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		19.250
1479	5.1	5.1		X	0.033
1950	2	2.1		X	1.339
1993	3	3		X	0.259
2794	8	8	X		4.636
2809	8	8 + 6.1		X	0.008
2811	6.1	6.1		X	0.359
2902	6.1	6.1		X	0.148
3077	9	9	X		39.373
3090	9	9A		X	1.558
3175	4.1	4.1		X	0.302
3264	8	8		X	0.141
3266	8	8		X	0.067
3480	9	9A		X	0.039

2-1-22 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE LA LAUPIE

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		14.973
1479	5.1	5.1		X	0.259
1950	2	2.1		X	0.794
1993	3	3		X	0.093
2810	6.1	6.1		X	0.485
2811	6.1	6.1		X	0.578
2902	6.1	6.1		X	0.089
3077	9	9	X		10.370
3090	9	9A		X	0.813
3509	9	9	X		13.302
3264	8	8		X	0.132
3266	8	8		X	0.069

2-1-23 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE – DECHETERIE DE BUIS LES BARONNIES

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		7.546
1479	5.1	5.1		X	0.093
1950	2	2.1		X	0.429
1993	3	3		X	0.345
2810	6.1	6.1		X	0.313
2902	6.1	6.1		X	0.091
3077	9	9	X		4.644
3264	8	8		X	0.076
3266	8	8		X	0.051
3509	9	9	X		10.079

2-1-24 Marchandises Dangereuses TRIEES ET MISES EN EMBALLAGE –
DECHETERIE DE DIEULEFIT

N° ONU	Classe.	Étiquette(s)	Big Bag	Caisse	Quantité totale annuelle (Tonnes)
1263	3	3	X		15.582
1479	5.1	5.1		X	0.149
1950	2	2.1		X	0.775
1993	3	3		X	0.289
2794	8	8	X		4.583
2809	8	8 + 6.1		X	0.002
2811	6.1	6.1		X	0.183
2902	6.1	6.1		X	0.269
3077	9	9	X		12.362
3082	9	9		X	0.200
3090	9	9A		X	0.416
3264	8	8		X	0.113
3266	8	8		X	0.052
3480	9	9A		X	0.022
3509	9	9	X		13.679

CABINET DE CONSEILLERS TMD	RAPPORT ANNUEL
	(CONSEILLER A LA SECURITE TRANSPORT)
	2025

2-2 Marchandises dangereuses à haut risque

L'entreprise est-elle concernée par les marchandises reprises dans le tableau du 1.10.3.1.2 ?			
OUI ☐		NON ☒	
L'entreprise est-elle concernée par les marchandises reprises dans le tableau du 1.10.3.1.3 ?			
OUI ☐		NON ☒	
Si oui, activité(s) concernée(s)			
Emballleur	☐	Remplisseur	☐
Expéditeur	☐	Chargeur	☐
Destinataire	☐	Transporteur	☐
Déchargeur	☐		
Autre (à préciser) :			
Préciser, le cas échéant, les marchandises dangereuses et ou classes de danger concernées, et en cas de pluralité, le(s) site(s) concerné(s) :			
L'entreprise est-elle soumise au plan de sûreté prévu au 1.10.3.2 ?			
OUI ☐		NON ☒	
Si oui, est-il établi ?			
OUI ☐		NON ☐	
Le cas échéant, pour les matières radioactives, les dispositions du 1.10.5 sont-elles respectées ?			
OUI ☐		NON ☐	

2-3 Dispositions relatives aux parcs de stationnement selon le 2.3.2 de l'annexe I de l'arrêté TMD

L'entreprise dispose-t-elle de parcs de stationnement soumis aux exigences du 2.3.2.2 ?

OUI ☐

NON ☒

Si OUI, nombre de parcs de stationnement concernés :

CABINET DE CONSEILLERS TMD	RAPPORT ANNUEL
	(CONSEILLER A LA SECURITE TRANSPORT)
	2025

Partie III : Déclaration, rapports, résumé et bilan des différents évènements et/ou accidents

3-1 Evènement soumis à déclaration au titre de l’article 7 de l’arrêté TMD

Liste des événements déclarés																
Nombre d'événements déclarés :																
Date	Lieu	Mode concerné ⁽¹⁾			Opération concernée ⁽²⁾						Marchandises dangereuses concernées ⁽³⁾	Quantités impliquées ⁽⁴⁾	Critères du 1.8.5 remplis ⁽⁵⁾			
		R	F	N	C	D	T ⁽⁶⁾	E	Re	Ex			1	2	3	4

⁽¹⁾ R = route, F = Fer, N = Voies de navigation intérieures.

⁽²⁾ C = Chargement, D = Déchargement, T = Transport, E = Emballage, Re = Remplissage, Ex = Expédition.

⁽³⁾ Numéro ONU et le cas échéant groupe d'emballage.

⁽⁴⁾ En cas de perte de la ou des marchandise(s) dangereuse(s).

⁽⁵⁾ Critère 1 : Dommages corporels, Critère 2 : Perte de marchandise dangereuse, Critère 3 : Dommages matériels ou à l'environnement, Critère 4 : Intervention des autorités.

⁽⁶⁾ Cette case concerne également les opérations de location de véhicule avec conducteur.

Nota : Lorsque l'analyse du ou des événement(s) a entraîné la proposition d'actions pour l'amélioration de la sécurité, celles-ci doivent être indiquées dans la partie 5 de cet appendice (au sein des paragraphes énumérés de 5.1 à 5.13).

CABINET DE CONSEILLERS TMD	RAPPORT ANNUEL (CONSEILLER A LA SECURITE TRANSPORT) 2025
-----------------------------------	--

3-2 Accident soumis à la rédaction d'un rapport d'accident au titre du 4 de l'article 6 de l'arrêté TMD

Liste des accidents ayant fait l’objet d’un rapport																
Accidents ne répondant pas aux critères du 1.8.5.3 mais ayant fait l’objet d’un rapport à la direction de l’entreprise.																
Nombre d’accidents :																
Date	Lieu	Mode concerné ⁽¹⁾			Opération concernée ⁽²⁾						Marchandises dangereuses concernées ⁽³⁾	Quantités impliquées ⁽⁴⁾	Critères du 1.8.5 remplis ⁽⁵⁾			
		R	F	N	C	D	T ⁽⁶⁾	E	Re	Ex			1	2	3	4
11/12/2025	St Paul 3 Châteaux	X						X			N°ONU 2031 et 1479	Quelques Kilos				
24/12/2025	Bollène	X						X			Classes 3 et 5.1	Quelques kilos				

⁽¹⁾ R = route, F = Fer, N = Voies de navigation intérieures.

⁽²⁾ C = Chargement, D = Déchargement, T = Transport, E = Emballage, Re = Remplissage, Ex = Expédition.

⁽³⁾ Numéro ONU et le cas échéant groupe d'emballage.

⁽⁴⁾ En cas de perte de la ou des marchandise(s) dangereuse(s).

⁽⁵⁾ Cette case concerne également les opérations de location de véhicule avec conducteur.

Nota : Lorsque l'analyse du ou des accident(s) a entraîné la proposition d'actions pour l'amélioration de la sécurité, celles-ci doivent être indiquées dans la partie 5 de cet appendice (au sein des paragraphes énumérés de 5.1 à 5.13).

3.3 Événements relatifs au transport de marchandises dangereuses de la classe 7

Nombre d'événements significatifs :	Nombre d'événements intéressants (EIT)* :
-------------------------------------	---

** EIT : Écarts aux exigences réglementaires qui n'entraînent pas de dégradation des fonctions de sûreté et dont les incidences sont faibles. Ces EIT sont alors classés « hors échelle » sur l'échelle INES et ne nécessitent pas de compte rendu d'événement significatif.*

Partie IV : Bilan des interventions réalisés au titre des activités liées au transport de marchandises dangereuses

4-1-1 Tableau de synthèse des visites et interventions réalisées par le Conseiller à la Sécurité

Tâches du conseiller	Identification des MD	Achats de moyens de transport	Vérification du matériel utilisé	Formation du personnel	Procédures d'urgence pour incidents/accidents MD	Analyse des incidents/accidents/infractions graves	Mesures pour éviter la répétition d'accidents/infractions graves	Sous-traitance et intervenants extérieurs	Procédures et consignes	Sensibilisation aux risques des MD	Documents et équipements de sécurité	Chargement-déchargement	Plan de sûreté prévu au 1.10.3.2	Autres*
Tâches sans objet pour l'entreprise														
Visite(s)														
Date	Lieu													
30/10/2025	Allan	Visite de présentation et mise en place du plan d'actions												

Tâches du conseiller	Identification des MD	Achats de moyens de transport	Vérification des emballages utilisés	Formation du personnel	Procédures d' urgence pour incidents/accidents MD	Analyse des incidents/accidents/infractions graves	Mesures pour éviter la répétition d' accidents/incidents/infractions graves	Sous-traitance et intervenants extérieurs	Procédures et consignes	Sensibilisation aux risques des MD	Documents et équipements de sécurité	Chargement-déchargement	Plan de sûreté prévu au 1.10.3.2	Application Appendice IV.11
Tâches sans objet pour l'entreprise		X											X	
Visite(s)														
Date	Lieu													
03/11/2025	Mondragon	X		X					X	X				X
03/11/2025	Bollène	X		X					X	X				X
10/11/2025	Buis les Baronies	X		X					X	X				X
10/11/2025	Nyons	X		X					X	X				X
10/11/2025	Valréas	X		X					X	X				X
12/11/2025	Suze la Rousse	X		X					X	X				X
12/11/2025	St Paul 3 Châteaux	X		X				X	X	X	X	X		X

Tâches du conseiller	Identification des MD	Achats de moyens de transport	Vérification des emballages utilisés	Formation du personnel	Procédures d' urgence pour incidents/accidents MD	Analyse des incidents/accidents/infractions graves	Mesures pour éviter la répétition d' accidents/incidents/infractions graves	Sous-traitance et intervenants extérieurs	Procédures et consignes	Sensibilisation aux risques des MD	Documents et équipements de sécurité	Chargement-déchargement	Plan de sûreté prévu au 1.10.3.2	Application Appendice IV.11
Tâches sans objet pour l'entreprise		X											X	
Visite(s)														
Date	Lieu													
12/11/2025	Malataverne	X		X					X	X				X
12/11/2025	Valaurie	X		X					X	X				X
14/11/2025	Dieulefit	X		X					X	X				X
14/11/2025	La Laupie	X		X					X	X				X
14/11/2025	Montboucher	X		X					X	X				X
14/11/2025	Donzère	X		X					X	X				X
18/11/2025	Sédéron	X		X					X	X				X

Tâches du conseiller	Identification des MD	Achats de moyens de transport	Vérification des emballages utilisés	Formation du personnel	Procédures d' urgence pour incidents/accidents MD	Analyse des incidents/accidents/infractions graves	Mesures pour éviter la répétition d' accidents/incidents/infractions graves	Sous-traitance et intervenants extérieurs	Procédures et consignes	Sensibilisation aux risques des MD	Documents et équipements de sécurité	Chargement-déchargement	Plan de sûreté prévu au 1.10.3.2	Application Appendice IV.11
Tâches sans objet pour l'entreprise		X											X	
Visite(s)														
Date	Lieu													
18/11/2025	Grignan	X		X					X	X				X
18/11/2025	Cruas	X		X					X	X				X
18/11/2025	La Saulce / Rhône	X		X					X	X				X
19/11/2025	Bourg S ^t Andéol	X		X					X	X				X
19/11/2025	Viviers	X		X					X	X				X
25/11/2025	Mondragon	X		X				X	X	X	X	X		X
03/12/2025	Montélimar Nord	X		X					X	X		X		X

Tâches du conseiller	Identification des MD	Achats de moyens de transport	Vérification des emballages utilisés	Formation du personnel	Procédures d' urgence pour incidents/accidents MD	Analyse des incidents/accidents/infractions graves	Mesures pour éviter la répétition d' accidents/incidents/infractions graves	Sous-traitance et intervenants extérieurs	Procédures et consignes	Sensibilisation aux risques des MD	Documents et équipements de sécurité	Chargement-déchargement	Plan de sûreté prévu au 1.10.3.2	Application Appendice IV.11
Tâches sans objet pour l'entreprise		X											X	
Visite(s)														
Date	Lieu													
03/12/2025	Montélimar Sud	X		X					X	X				X
03/12/2025	Alba la Romaine	X		X				X	X	X	X			X
03/12/2025	Le Teil	X		X				X	X	X	X	X		X
18/12/2025	Bourdeaux	X		X					X	X				X

4-1-2 Tableau des emails envoyés par le Conseiller à la Sécurité

Tâches du Conseiller	THEMES & SOUS-THEMES AUDITÉS																		
	GESTION ADMINISTRATIVE et OPERATIONNELLE										MATERIEL DE TRANSPORT EMBALLAGES				ORGANISATION DE L'ENTREPRISE				
	5.1	5.3	5.4	5.3	5.1	5.3	5.1	5.1	5.3		5.2	5.3	5.3		5.5		5.5	5.4	5.6
Date & objet de chaque email envoyé	Identification Classification MD	Documentation	Formation du Personnel	Poste de Chargement / Déchargement	Divers Arrêtés & Autres veilles réglementaires	Vérifications et Contrôles	Marquage / Etiquetage des colis	Signalisation Placardage	Procédures aux postes et consignes	Mise en emballages	Choix & achats	Agréments	Contrôles obligatoires & Epreuves	Déchets	Gestion des situations d'urgence	Veille réglementaire	Analyse des événements / incidents	Actions de sensibilisation	Sûreté
Email en date du 15 Novembre 25	X	X												X		X			
Email en date du 04 Décembre 25	X			X			X							X					X
Email en date du 16 Décembre 25	X	X					X							X					
Email en date du 12 Janvier 26						X			X	X									

4-2 Rappel des autres travaux ou audits réalisés pouvant avoir une incidence sur les activités liées au transport de Marchandises dangereuses

Visite de sensibilisation de la DREAL en date du 10 Novembre 2025 à la déchèterie de VALREAS

Visite de sensibilisation de la DREAL en date du 25 Novembre 2025 à la déchèterie de MONDRAGON

Partie V : Résumé des actions et vérifications réalisées par le Conseiller à la Sécurité
Durant l'année**Thème 1 - Procédés visant au respect des règles relatives à l'identification des marchandises dangereuses transportées**

Notice d'acceptation des déchets remise par ECODDS à toutes les déchèteries et affichage dans les locaux de toutes les déchèteries.

Guide des procédures et enlèvements fait par le SYPP (dernière édition Janvier 2025) et remis à chaque agent de déchèterie. Lors de chaque modification une sensibilisation est faite sur chaque déchèterie avec remise à jour du porte-documents.

Documentation sur les Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) fait par CHIMIREC ; détaillant les différents types de déchets, leurs dangers, les risques, les consignes de stockages, les déchets autorisés – interdits, le périmètre d'action de CHIMIREC ; document à l'attention des encadrants du SYPP et permettant de faire les sensibilisations auprès des agents des déchèteries.

Affiches au-dessus des emballages reprenant les caractéristiques du déchet à mettre dans l'emballage.

Thème 2 - Prise en compte des prescriptions réglementaires dans les processus d'achat concernant les prestations, les engins de transport, les accessoires des postes de chargement/remplissage/déchargement et les contenants, ainsi que la gestion des parcs de stationnement soumis aux exigences du 2.3.2 de l'annexe I de l'arrêté TMD :

Pas de matériel de transport pour les déchèteries.

Pas d'achat d'emballage de la part des déchèteries.

Pas d'engin de manutention pour les déchèteries

Emballages conformes à l'Appendice IV.11 mis à disposition par les prestataires qui assurent l'enlèvements des déchets (contrôle par le CST courant T3/2025)

Etiquetage et marquage des emballages par les prestataires qui assurent l'enlèvements des déchets ; des remarques ont été faites afin que l'appendice IV.11 soit appliquer correctement.

À la suite des visites réalisées sur toutes les déchèteries par le CST un plan d'action va être mise en place afin de s'assurer de la bonne application de l'appendice IV.11 par les différents intervenant notamment sur la prise en compte des bons numéros ONU, des dénominations légales, de l'étiquetage & marquage des emballages de déchets. Avec un rappel des responsabilités des différents intervenants et notamment le transfert de responsabilités à mettre en place dans les contrats.

Thème 3 - Vérification de l'existence de moyen de contrôle des emballages et des engins de transport ainsi que des procédures d'emballages, chargement, remplissage, vidange et déchargement :

Emballages contrôlés lors de 25 visites effectuées par le CST courant de T4/2025 sur chacune des déchèteries ; il s'avère qu'ils sont conformes à l'ADR et notamment à l'appendice IV.11 de l'arrêté TMD.

Une sensibilisation a été faite lors de ces visites et va être à nouveau faite lors des formations suivant le chapitre 1.3 de l'ADR.

Notamment sur le fait de bien placer et caler les emballages intérieurs dans les emballages extérieurs afin d'éviter tout risque de déversement, casse, fuite – **Notion très importante dans le tri des déchets** et complètement de la responsabilité des agents de déchèteries.

Paragraphe 1.3.3 de l'appendice IV.11 de l'arrêté TMD

1.3.3. Les emballages collectés contenant des déchets figurant dans les tableaux des 1.2.2 et 1.2.3 sont fermés et sont disposés en tant qu'emballages intérieurs dans les emballages extérieurs avec leur fermeture orientée vers le haut. Des dispositifs de calage sont disposés afin que les emballages collectés ne puissent se déplacer dans les emballages extérieurs au cours de leur transport et de leur manutention. Les emballages extérieurs contiennent suffisamment de matériaux absorbants pour absorber la totalité du contenu liquide présent. En outre, les emballages collectés ne doivent pas nécessairement satisfaire aux dispositions du 4.1.1.3.

Les déchets relevant des numéros ONU 1495, 1479, 2067 et 3139 sont conditionnés individuellement et séparément de tout autre déchet.

Autre action corrective à mettre en place : sensibilisation des agents de déchèteries sur le fait qu'il ne faut absolument pas modifier l'étiquetage des emballages mis à disposition par les prestataires qui viennent collecter les déchets.

L'étiquetage, le marquage et le chargement des colis sont des actions qui ont été sous-traitées aux sociétés en charges de la collecte des déchets.

Note émise à l'attention du SYPP à la suite des visites avec actions à mener auprès des agents des déchèteries afin d'être en conformité avec l'appendice IV.11 (action de sensibilisation lors des formations).

Note émise à l'attention des sous-traitants du SYPP (CHIMIREC et ECODDS) à la suite des visites avec actions à mener afin de se mettre en conformité avec l'appendice IV.11

Notamment en ce qui concerne l'étiquetage et le marquage des colis et l'utilisation des N°ONU requis par l'appendice IV.11.

CABINET DE CONSEILLERS TMD	RAPPORT ANNUEL (CONSEILLER A LA SECURITE TRANSPORT) 2025
-----------------------------------	---

Thème 4 - Formation et sensibilisation du personnel :

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE CONDUCTEUR ADR
Formation de BASE	
Spécialisation CITERNE	
Spécialisation Classe 1	
Spécialisation Classe 7	
Spécialisation PRODUITS PETROLIERS	
Spécialisation GPL	

SANS OBJET

Formation des intervenants selon 1.3 de l'ADR

Nombre de personnes concernées	Nombre de personnes formées dans l'année
58	

Un Plan de formation a été mis en place afin d'assurer avant la fin du 2^{ème} Trimestre 2026 une formation suivant le chapitre 1.3 de l'ADR pour toutes les personnes concernées.

Thème 5 – Gestion, analyse et mesures correctives des évènements sécurité :

Extincteurs à disposition dans chaque déchèterie

Des sensibilisations du personnel ont été faites et vont être à nouveau refaites à la suite des derniers incidents rencontrés (positionnement correct des emballages intérieurs)

Sensibiliser le personnel lors des différents chargements sur le balisage de la zone afin d'éviter toute coactivité

Vérifier l'existence d'un Protocole de sécurité

Thème 6 – Existence du plan de sûreté prévu au 1.10.3.2.

Le SYPP n'est pas soumise au Plan de Sûreté.

Les dispositions générales de sûreté des chapitres 1.10.1 à 1.10.3 sont respectées par les différents personnels.

Le SYPP ne manipule pas de marchandise dite à haut risque tel que mentionnée au chapitre 1.10.3.1

Partie VI : Résumé des propositions d'actions / d'axes d'améliorations à prévoir

Faire appliquer l'appendice IV.11 par les sous-traitants en charges de la collecte des déchets dangereux.
Pré-visite avec l'organisme CHIMIREC en date du 18 Mars 2026 sur cette thématique
Visite prévue en date du 31 Mar 2026 avec la DREAL sur trois déchèteries toujours sur cette thématique

Faire les formations suivants le chapitre 1.3 de l'ADR pour tout le personnel concerné courant Avril 2026.

S'assurer de la cohérence entre les données qui ressortent du site TRACKDECHETS et les informations remises par les différents Eco-organismes ou prestataires et mettre en œuvre les actions de corrections

Faire un état sur les EPI, extincteurs, formation sur chaque déchetterie.

Vérifier l'existence d'un Protocole de sécurité.

Sensibiliser le personnel lors des différents chargements sur le balisage de la zone afin d'éviter toute coactivité.

Président : M Alain GALLU**Date : 28 Mars 2026****Signature du Président :**